

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
École des hautes études en sciences sociales

ÉTUDIÉ À L'EHESS 2011-2012



L'ECOLE
DES HAUTES
ETUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
École des hautes études en sciences sociales

ÉTUDIÉ À L'EHESS 2011-2012



190, avenue de France – 75013 Paris
Tél. : 01 49 54 25 25 / www.ehess.fr

Conception : Xavier Paulès

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'École des hautes études en sciences sociales, grand établissement de recherche et d'enseignement depuis 1985, accueille chaque année dans ses différents sites, à Paris mais aussi à Lyon, Marseille et Toulouse, 1 000 nouveaux étudiants inscrits en master et en doctorat, ou préparant son diplôme propre. Ses enseignants travaillent en étroite collaboration avec des équipes de recherche d'un grand nombre de pays et plus de la moitié de ses 3 000 étudiants sont aujourd'hui étrangers; internationale, l'École travaille en plusieurs langues et offre désormais des formations en français langue étrangère et en anglais pour les sciences sociales. Elle accueille aussi un très grand nombre d'auditeurs libres dans son millier de séminaires.

La vie étudiante y est donc intense, et elle est importante à mes yeux. Deux enseignants en ont aujourd'hui plus particulièrement la responsabilité: Marie-Vic Ozouf-Marignier, directeur d'études, directrice des enseignements, et Xavier Paulès, maître de conférences, chargé de mission pour la vie étudiante. L'association des étudiants et l'association sportive y contribuent de leur côté.

J'aurai le plaisir de vous rencontrer lors de la journée d'accueil, prévue cette année le jeudi 13 octobre 2011.



François Weil
Président de l'EHESS

PRÉSENTATION DE L'EHESS

L'École des hautes études en sciences sociales occupe une place singulière dans le paysage français de la recherche. Elle forme des docteurs dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales (histoire, anthropologie, sociologie, économie, géographie, linguistique, psychologie et sciences du langage, démographie, sciences de la cognition, science politique, philosophie et mathématiques), mais elle n'est pas une université. En 1984, elle a été constituée en « grand établissement » avec, entre autres, le Collège de France, l'Institut d'études politiques de Paris et le Conservatoire national des arts et métiers. Puis en 1985, un décret a fixé son statut particulier (missions et structures, organisation, etc.). Elle délivre le master, le doctorat, le diplôme de l'EHESS et l'habilitation à diriger des recherches.

L'EHESS entretient des liens étroits avec un grand nombre d'universités françaises ainsi qu'avec les institutions de recherche opérant dans ses champs disciplinaires : le Centre national de la recherche scientifique, la Maison des sciences de l'homme, les Écoles normales supérieures, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut national de la statistique et des études économiques, le Conservatoire national des arts et métiers, etc.

INSTANCES STATUTAIRES

L'EHESS est dirigée par un président assisté d'un bureau. Trois instances statutaires fonctionnent auprès du président :

- **L'Assemblée des enseignants** regroupe les directeurs d'études et les maîtres de conférences. Elle contribue à la définition des orientations scientifiques de l'établissement. Elle procède, par élection, au recrutement des enseignants-chercheurs de l'École. Elle élit le

président, pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, et valide la composition du bureau proposée par le président. L'un des membres du bureau est plus particulièrement chargé des problèmes d'enseignement et de scolarité. Il préside, par délégation du président, la commission de la scolarité.

▪ **Le conseil d'administration** est composé de 40 membres. Il définit les règles générales du fonctionnement de l'École. Il délibère du contrat d'établissement (contrat quadriennal de développement entre l'École et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), approuve les programmes scientifiques, vote le budget et le compte financier. Il désigne les commissions spécialisées (commissions du budget, des personnels, etc.) et, notamment, une commission des études qui donne son avis sur toute question relative à la vie universitaire des étudiants. Cette commission est composée de tous les élus étudiants ainsi que de représentants des enseignants et des personnels administratifs. Elle peut rapporter devant le conseil d'administration sur tout ce qui concerne les problèmes généraux de scolarité.

Représentants étudiants : Jérémy Guiorguieff, Cécile Petitgand, Maud Valegeas et pour les étudiants inscrits en diplôme de l'EHESS, Adrien Bouzard.

▪ **Le conseil scientifique** est composé de 27 membres. Il propose et évalue les programmes de recherche et délibère des questions scientifiques qui lui sont soumises. Le conseil scientifique adopte le budget de la recherche. Par ailleurs, il exerce, en désignant la commission de la scolarité, ses responsabilités en matière d'enseignement et décide, notamment, des habilitations à diriger des recherches. Cette commission délibère en outre sur toute question dont elle est saisie par le président de l'École, l'assemblée des enseignants ou le conseil d'administration auxquels elle transmet ses propositions. C'est le conseil scientifique, siégeant en formation restreinte, qui décide des accréditations de personnalités extérieures pour diriger les thèses à l'EHESS.

Représentants étudiants : Renaud Bécot, Pauline Delage, Pauline Grégoire.

NB : Au conseil d'administration et au conseil scientifique siègent des représentants élus de toutes les catégories de personnels travaillant à l'École ainsi que des étudiants. N'hésitez pas à les contacter.

PRÉSENTATION DES CURSUS

LE DIPLÔME DE L'EHESS

Le diplôme de l'EHESS est distinct des diplômes universitaires nationaux des premier et deuxième cycles (licence, master). C'est un diplôme propre à l'EHESS et non un diplôme national. Il sanctionne la rédaction d'un mémoire de recherche sur un sujet délimité et formulé de façon précise, choisi en accord avec un directeur d'études ou un maître de conférences. Ce mémoire doit être un travail original, rédigé en langue française. Il doit avoir la qualité et la présentation qui correspondent à celles d'une publication scientifique. En particulier, une bibliographie, établie selon les normes requises, est toujours exigée.

Peuvent également être proposés en vue de l'obtention du diplôme de l'École : des éditions critiques de textes ; des traductions commentées d'ouvrages scientifiques contemporains ou anciens ; des recueils d'études séparées mais convergentes et des réalisations graphiques, photographiques ou filmiques ou tous autres travaux contribuant à l'avancement de la connaissance scientifique. Dans ces derniers cas, l'accord préalable de la commission de la scolarité est requis au moment de l'inscription du sujet, et la rédaction d'un mémoire de présentation est obligatoire.

La scolarité en vue du diplôme se déroule sur trois ans. Une quatrième année de scolarité peut être accordée par le président de l'EHESS, sur demande justifiée de l'étudiant et de son directeur de mémoire, accompagnée des pièces justificatives (certificats médicaux ou autres, état d'avancement des travaux, parties rédigées du mémoire). Un mémoire qui n'aurait pas été achevé au cours de la scolarité peut être ultérieurement déposé, avec l'accord du directeur de recherche. Le dépôt s'accompagne alors d'une ultime réinscription.

Au sein de l'EHESS, tout diplômé de l'École peut solliciter son admission en M2. Cette inscription n'est pas accordée de droit. Les formations de master et les directeurs de recherche pressentis sont

souverains pour apprécier, au vu du dossier, l'aptitude du candidat à poursuivre ses études dans la discipline choisie. Pour les établissements d'enseignement supérieur autres que l'École, le diplôme de l'EHESS permet également de solliciter une admission en vue de la préparation du master (M2), mais cette admission reste en tout état de cause subordonnée à l'approbation des instances compétentes de l'établissement d'accueil. Le diplôme permet l'inscription à divers concours ; les intéressés doivent demander les informations nécessaires auprès des administrations concernées. Il existe chaque année, un « **Prix du meilleur mémoire de diplôme de l'EHESS** », d'un montant de 1 500 €. Les candidatures doivent être présentées par les directeurs des mémoires adoptés au titre de l'année concernée.

Conditions d'admission

Les dossiers de candidatures doivent être soumis pour approbation à un enseignant-chercheur statutaire de l'EHESS, puis validés par la commission de la scolarité.

Pour tout renseignement complémentaire (modalités d'admission, présentation du mémoire, etc.) : <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/diplomes/ehess/>

LE MASTER EN SCIENCES SOCIALES

Le master en sciences sociales de l'EHESS est un master de recherche. Le diplôme est décliné en 15 mentions et 22 spécialités auxquelles correspondent autant de formations adossées à des disciplines, à des thématiques et à des aires culturelles. Les enseignements sont principalement dispensés à Paris mais aussi à Lyon, Marseille et Toulouse. La caractéristique principale de ces formations est qu'elles sont ouvertes sur l'ensemble des enseignements de l'EHESS et permettent des circulations adaptées au niveau, au profil et au projet des étudiants. Dans le cadre de ces formations, chaque étudiant s'inscrit auprès d'un tuteur qui accompagne son travail et guide ses choix scientifiques tout au long de sa scolarité. Cette règle s'applique également aux étudiants inscrits à l'EHESS dans le cadre des formations co-habilitées. Dans chaque formation, des « **enseignants orienteurs** » peuvent vous aider à choisir votre tuteur et votre parcours de spécialisation. Pour connaître le nom et les coordonnées des « enseignants orienteurs », informez-vous auprès de votre formation.

Les UE (unités d'enseignement) fondamentales et méthodologiques constituent le socle commun de la formation. Aux enseignements obligatoires s'ajoutent des options puisées dans les enseignements de la formation en fonction de règles définies par chaque formation de master. Les unités d'enseignement de spécialisation réunissent l'ensemble des séminaires, au sein desquels les étudiants peuvent s'initier au travail de recherche et commencer à travailler par eux-mêmes sur des objets spécifiques. Ces enseignements constituent la substance scientifique de l'EHESS, directement liée à la vie de ses laboratoires. Ils constituent le cœur de la deuxième année, tout comme les enseignements fondamentaux et méthodologiques sont l'axe de la première. Toutefois, certaines formations ont choisi d'ouvrir des créneaux de spécialisation dès le premier niveau. Définis en accord avec le tuteur, les choix opérés pour les différentes options dessinent un programme de formation individualisé au sein duquel se précise un parcours de spécialisation qui s'affirme en deuxième année. Les étudiants de chacune des formations ont, par ailleurs, l'obligation de suivre des enseignements dans d'autres formations du master.

Attention : les formations de master peuvent avoir leurs propres conditions d'admission, d'évaluation et de validation.

Les coordonnées des responsables pédagogiques et administratifs ainsi que les brochures de présentation peuvent être consultées sur le site de l'EHESS à l'adresse suivante : <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/diplomes/master/>

Conditions d'admission

Le master est constitué de deux niveaux (M1 et M2) et se prépare en deux ans. La validation complète d'un niveau entraîne l'acquisition de 60 crédits (voir ci-dessous). Chacun des niveaux se subdivise en deux semestres (S1 et S2 pour le M1 ; S3 et S4 pour le M2). L'accès en M1 est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence française (= 180 crédits après le baccalauréat) ou d'un titre équivalent sanctionnant une scolarité de trois années d'études supérieures. L'inscription en M2 pourra être sollicitée par les candidats justifiant du premier niveau de master, ou d'un titre sanctionnant une scolarité de quatre années d'études supérieures. Les titulaires du diplôme de l'EHESS pourront également demander à être directement inscrits en M2.

Les candidats devront satisfaire aux prérequis des enseignements qu'ils seront amenés à suivre et **être acceptés par un tuteur**. En première année, le choix du tuteur est effectué soit par l'étudiant, soit

par le conseil pédagogique de la formation de master au vu de son dossier de candidature. En seconde année, le dossier est remis pour examen par l'étudiant au directeur de recherches pressenti. Celui-ci est obligatoirement un enseignant-chercheur ou un chercheur relevant de la formation de master choisie.

Dans tous les cas, les inscriptions pédagogiques dépendent des conseils pédagogiques des formations, après obtention de l'agrément d'un tuteur (M1) ou d'un directeur (M2). Les étudiants dont la candidature a été retenue et qui, au moment du dépôt de leur dossier, ne sont pas encore possesseurs du diplôme requis sont admis à s'inscrire sous réserve de la production dudit diplôme ou d'une attestation de réussite au diplôme dûment signée par l'autorité compétente.

Une fois les candidatures acceptées par les formations, le service de la scolarité fera connaître aux intéressés, après vérification des diplômes, la décision définitive et leur communiquera le dossier d'inscription administrative. Celui-ci devra être retourné au service de la scolarité dans les meilleurs délais. Dès sa réception, il sera procédé à l'édition de la carte d'étudiant. L'inscription administrative peut être réalisée par correspondance ou sur place, aux heures d'ouverture du service. Les motifs de refus sont toujours portés à la connaissance des intéressés.

Heures d'ouverture du service ☒ Bureau 723: 9 h-12 h et 14 h-16 h.

Pour tout renseignement, se reporter à la rubrique « Inscriptions » à l'adresse :

<http://www.ehess.fr/fr/etudiant/inscriptions/>

Le système ECTS (European Credit Transfer System, Système européen de transfert de crédits)

Les ECTS sont attribués aux séminaires sur décision des établissements mais ne sont octroyés aux étudiants que dans la mesure où ceux-ci les valident avec succès, en réussissant l'examen ou toute autre forme d'évaluation. Dans le cadre du master, le semestre est l'unité de temps significative; 24 heures et 6 crédits sont le format normal des unités d'enseignement semestrielles.

Mentions et spécialités du master

PARIS

■ **Analyse et politique économiques** : Jérôme Pouyet

Secrétariat : France Artois ☒ master-ape@ens.fr ☎ 01 43 13 63 43

■ **Arts et langages : Yves Hersant**

Secrétariat: Françoise Weyer ✉ francoise.weyer@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 10

■ **Asie méridionale et orientale : Jean-Claude Galey**

Secrétariat: Yvonne Pozo ✉ pozo@ehess.fr ☎ 01 49 54 26 22

■ **Économie des institutions : Bernard Chavance**

Informations: ✉ bernard.chavance@ehess.fr ☎ 01 43 13 62 55 (de préférence par courriel)

■ **Économie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie : Jean-Charles Hourcade**

Secrétariat: Daniel Théry ✉ they@centre-cired.fr ☎ 01 46 56 96 34

■ **Ethnologie et anthropologie sociale: Enric Porqueres i Gené**

Secrétariat: Véronique Pouillet ✉ pouillet@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 09

■ **Étude comparative du développement : Alain Musset**

Secrétariat: Marie-Claude Finas ✉ finas@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 20

■ **Études politiques : Gilles Bataillon**

Secrétariat: Christelle Senah ✉ etudespol@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 48

■ **Genres, politique et sexualité : Rose-Marie Lagrave**

Secrétariat: Christine Garcia ✉ christine.garcia@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 07

■ **Histoire et civilisation : Stéphane Audoin-Rouzeau**

Secrétariat: Marie-Claude Barré ✉ barre@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 55

■ **Histoire des sciences, technologies et sociétés :**

Jean-Paul Gaudillère, Raphaël Mandressi, Christian Jacob

Secrétariat: Marie-Hélène Lebreton ✉ marie-helene.lebreton@ehess.fr ☎ 01 40 79 80 01

■ **Musique : Esteban Buch**

Secrétariat: Marie-Claude Finas ✉ finas@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 20

■ **Philosophie et sciences sociales : Jérôme Dokic et Frédéric Nef**

Secrétariat: Marie-Hélène Lebreton ✉ marie-helene.lebreton@ehess.fr ☎ 01 40 79 80 01

■ **Politiques publiques et développement : Éric Maurin**

Secrétariat: France Artois ✉ master-ape@ens.fr ☎ 01 43 13 63 43 et Mounia El Adlani ✉ master-ppd@ens.fr

■ **Pratique de l'interdisciplinarité en SHS :**

Michel Offerlé et Béatrice Fraenkel

Secrétariat: Séverine Lacombe ✉ master-ett@ens.fr ☎ 01 43 13 62 20

■ **Santé, population, politiques sociales (avec l'université Paris XIII) :**

Maurice Cassier, Bertrand Pulman

Secrétariat: Zeina Bechar ✉ zeina.bechar@ehess.fr ☎ 01 49 54 24 36

■ **Sciences cognitives : Emmanuel Dupoux**

Secrétariat: Alexia Chatirichvili ✉ mastere@cogmaster.net ☎ 01 42 86 43 17

■ **Sciences des religions et société : Catherine Clementin-Ojha**

Secrétariat: Yvonne Pozo ✉ sdr@ehess.fr et pozo@ehess.fr ☎ 01 49 54 26 22

▪ **Sociologie générale:** Philippe Bataille

Secrétariat: Christine Garcia ✉ christine.garcia@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 07

▪ **Sociologie et statistique:** Michel Forsé

Secrétariat: Séverine Lacombe ✉ mastersocstat@ens.fr ☎ 01 43 13 62 20

▪ **Territoires, espaces, sociétés:** Marie-Vic Ozouf-Marignier

Secrétariat: Marie-Claude Finas ✉ finas@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 20

▪ **Théorie et analyse du droit (avec l'université Paris X):** Olivier Cayla

Secrétariat: ☎ 01 53 63 51 68

LYON

▪ **Histoire et archéologie comparée des sociétés médiévales (mondes chrétiens et musulmans):** Jacques Chiffolleau

Secrétariat: Marie du Halgouët ✉ marie.du-halgouet@ehess.fr ☎ 04 78 69 71 85

MARSEILLE

▪ **Analyse économique, économétrie et finance:** Tanguy Van Ipersele et Pierre-Philippe Combes

Secrétariat: Bernadette Vouriot ✉ vouriot@ehess.univmed.fr ☎ 04 91 90 74 40

▪ **Recherches comparatives en anthropologie, histoire et sociologie:** Emmanuel Pedler

Secrétariat: Laure Ginod ✉ laure.ginod@ehess.fr ☎ 04 91 14 07 29

TOULOUSE

▪ **Anthropologie sociale et historique:** Jean-Pierre Albert

Secrétariat: Brigitte Cousin ✉ brigitte.cousin@ehess.fr ☎ 05 61 50 24 30

▪ **Arts et cultures de la préhistoire et de la protohistoire (Europe et Afrique):** François Briois

Secrétariat: Brigitte Cousin ✉ brigitte.cousin@ehess.fr ☎ 05 61 50 24 30

▪ **Économie des marchés et des organisations:** Farid Gasmi

Secrétariat: Laurence Delorme ✉ laurence.delorme@univ-tlse1.fr ☎ 05 61 12 85 04

▪ **Économie mathématique et économétrie:** Thomas Mariotti

Secrétariat: Laurence Delorme ✉ laurence.delorme@univ-tlse1.fr ☎ 05 61 12 85 04

LE DOCTORAT

Écoles doctorales

Tout étudiant détenteur d'un master (= 300 crédits après le baccalauréat) ou d'un titre équivalent sanctionnant une scolarité normale de

cinq années d'études supérieures, avec rédaction d'un mémoire de recherche, peut s'inscrire en doctorat. L'étudiant inscrit en doctorat appartient à une école doctorale, entité administrative et pédagogique. Plusieurs écoles doctorales sont présentes à l'EHESS, en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

PARIS

■ ED 286 (en partenariat avec l'ENS Paris) : Marie-Vic Ozouf-Marignier

Secrétariat: Geneviève Tamiatto ✉ Bureau 712b 📧 genevieve.tamiatto@ehess.fr

☎ 01 49 54 23 68 ♦ Marie Calvary ✉ Bureau 712a 📧 marie.calvary@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 22

13 Formations doctorales la composent :

■ Anthropologie sociale et ethnologie : Enric Porqueres i Gené

Secrétariat: Véronique Pouillet 📧 pouillet@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 09

■ Arts et langages : Yves Hersant

Secrétariat: Françoise Weyer 📧 weyer@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 10

■ Études politiques : Gilles Bataillon

Secrétariat: Christelle Senah 📧 etudespol@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 48

■ Histoire et civilisations : Stéphane Audoin-Rouzeau

Secrétariat: Marie-Claude et Jean-Michel Barré 📧 barre@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 55

■ Sciences, techniques, savoirs, histoire et société : Jacqueline Carroy

Secrétariat: Marie-Hélène Lebreton 📧 marie-helene.lebreton@ehess.fr ☎ 01 40 79 80 02

■ Musique, histoire, société : Michael Werner

Secrétariat: Marie-Claude Finas 📧 finas@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 20

■ Santé, population, politiques sociales : Maurice Cassier

Secrétariat: Zeina Bechar 📧 zeina.bechar@ehess.fr ☎ 01 49 54 24 36

■ Sciences de la société (en partenariat avec l'ENS-Paris) :

Laurence Fontaine

Secrétariat: Patricia Celton 📧 patricia.celton@ens.fr ☎ 01 43 13 62 15

■ Sciences sociales Marseille : Emmanuel Pedler

Secrétariat: Laure Ginod 📧 laure.ginod@ehess.fr ☎ 04 91 14 07 29

■ Sociologie : Philippe Bataille

Secrétariat: Christine Garcia 📧 ch Garcia@ehess.fr ☎ 01 53 63 51 07

■ Territoires, sociétés, développement (Territoires espaces et sociétés ; Études comparatives du développement ; Institution, systèmes techniques et territoires) : Alain Musset

Secrétariat: Marie-Claude Finas 📧 finas@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 20

■ Philosophe et sciences sociales : Jérôme Dokic, Frédéric Nef

Secrétariat: Marie-Hélène Lebreton 📧 marie-helene.lebreton@ehess.fr ☎ 01 40 79 80 02

■ **Formation transdisciplinaire** (Droit, économie des institutions, mathématiques et sciences sociales) : Francis Zimmermann

Secrétariat: Yvonne Pozo ✉ FDT@ehess.fr

■ **ED 465: Économie Panthéon Sorbonne** (en partenariat avec l'ENS, l'École polytechnique, l'ENSAE) : Jérôme Pouyet (analyse et politique économique)

Secrétariat: France Artois ✉ master-ape@ens.fr ☎ 01 43 13 63 43

■ **ED 158: Cerveau, cognition et comportement** (en partenariat avec les universités Paris VI et Paris V, l'École polytechnique, l'ENS) : Emmanuel Dupoux (sciences cognitives)

Secrétariat: Alexia Chatirichvili ✉ mastere@cogmaster.net ☎ 01 49 54 22 76

LYON

■ **ED 483: Sciences sociales (Histoire, géographie, aménagement, urbanisme, archéologie, sciences politiques, sociologie, anthropologie)** (université Lyon 2) : Lionel Obadia (en partenariat avec l'université Lyon 2)

Secrétariat: Marie du Halgouët ✉ marie.du-halgouet@ehess.fr ☎ 04 78 69 71 85

MARSEILLE

■ **ED 372: Sciences économiques et gestion** (en partenariat avec l'université Aix Marseille 2) : Alain Trannoy

Secrétariat: Bernadette Vouriot ✉ vouriot@ehess.univmed.fr ☎ 04 91 90 74 40

TOULOUSE

■ **ED 327: Temps, espaces, sociétés, cultures** (en partenariat avec l'université Toulouse 2) : Jean-Pierre Albert (anthropologie sociale et archéologie)

Secrétariat: Brigitte Cousin ✉ cousin@ehess.fr ☎ 05 61 50 24 30

■ **ED 171: Midi Pyrénées sciences économiques** (en partenariat avec l'université Toulouse 1) : Marc Ivaldi

Secrétariat: Aude Schloesing ✉ Aude.Schloesing@univ-tlse1.fr ☎ 05 61 12 87 65

Coordination administrative des écoles doctorales : Geneviève Tamiatto ☒ Bureau 712b
✉ genevieve.tamiatto@ehess.fr ☎ 01 49 54 23 68

Secrétariat: Marie Calvary ☒ Bureau 712a ✉ marie.calvary@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 22

Inscription en doctorat

L'inscription en doctorat nécessite l'agrément du directeur de thèse, du directeur de l'école doctorale, du responsable de la formation doctorale concernée et du président de l'École. Elle entraîne obligatoirement l'enregistrement du sujet de thèse envisagé sur l'application STEP

(signalement des thèses en préparation) qui remplace l'interface FCT (fichier central des thèses) à partir de septembre 2011. Une inscription administrative doit être effectuée chaque année. Ces inscriptions doivent être consécutives. Les interruptions d'études, quel qu'en soit le motif, ne sont pas autorisées. Lorsque, pour une raison ou une autre, un candidat n'a pu terminer et soutenir au terme de la troisième année, une quatrième inscription lui est accordée. Il est impératif que le candidat soit inscrit en thèse l'année de soutenance. Le service de la scolarité transmet automatiquement les dossiers de réinscription (2^e et 3^e années) aux doctorants, par voie postale, après accord du directeur de thèse.

Charte des thèses

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le/la doctorant(e) et le/la directeur/directrice de thèse. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Le directeur de thèse et le doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs. La charte des thèses définit ces engagements réciproques à l'intérieur du cadre fixé par les dispositions réglementaires en vigueur d'une part, et des dispositions générales concernant la scolarité à l'EHESS, telles qu'elles sont précisées sur le site. L'établissement s'engage à ce que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle.

Sont signataires du texte de la présente charte au moment de l'inscription : le/la doctorant(e) ; le/la directeur/directrice de la thèse, le/la directeur/directrice de l'unité d'accueil (et éventuellement le/la responsable de l'équipe d'accueil), le/la responsable de la formation doctorale, le directeur de l'école doctorale et le président de l'EHESS (ou par délégation le président de la commission de la scolarité). La charte des thèses peut être téléchargée en format pdf à l'adresse suivante : http://www.ehess.fr/fileadmin/Diplome_doctorat/Charte_des_theses_2011.pdf

Cotutelle

La thèse préparée en cotutelle implique l'inscription simultanée en première année de doctorat à l'EHESS et dans une autre université nécessairement étrangère. Le candidat partage son temps d'études d'égale manière entre les deux établissements. Il a un directeur de thèse dans chacun d'eux. Le doctorant doit constituer, dès la première année d'inscription, une convention de cotutelle (le formulaire est disponible au service de la scolarité) dans laquelle il indique le lieu choisi pour la soutenance

(unique) de sa thèse qui détermine la langue de rédaction et de soutenance. Un résumé oral et écrit dans la langue de l'autre pays est également exigé. Toute thèse de doctorat soutenue à l'EHESS doit être rédigée en langue française. À l'issue de la soutenance, chaque établissement délivre à l'impétrant son propre doctorat; il aura donc deux diplômes.

Les modèles de convention de cotutelle sont à demander au service de la scolarité, auprès de: Catherine Guarischi et Maria Charrier ✉ scolarite@ehess.fr ☎ 01 49 54 23 97 / 23 21

Les candidats inscrits en première année de doctorat dans le cadre d'une cotutelle ont la possibilité de candidater à l'appel d'offres annuel pour l'obtention d'une bourse d'aide à la mobilité.

Codirection

L'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006 précise que « les doctorants effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité de leur directeur de thèse. L'encadrement d'une thèse peut être éventuellement assuré conjointement par deux directeurs de thèse ». Les doctorants ont une inscription principale dans un seul établissement, qui délivrera le diplôme de doctorat le moment venu. Ce document fera apparaître la qualité des deux codirecteurs, qui devront obligatoirement siéger au jury. Ils ne pourront à ce titre ni présider ledit jury, ni établir un rapport préliminaire à la soutenance. La codirection n'est pas de droit et doit traduire une complémentarité réelle des domaines ou champs de compétence des codirecteurs: la demande devra être argumentée. La codirection peut s'appliquer à l'intérieur des formations doctorales de l'EHESS.

Se renseigner auprès du service de la scolarité.

CURSUS INTERNATIONAUX

Masters Erasmus Mundus

Le **Master Erasmus Mundus TEMA** d'une durée de deux ans (120 ECTS) est une option du master pluridisciplinaire Spécialité Territoires, espaces, sociétés. Il offre aux étudiants non-européens et européens des conditions particulièrement attractives pour effectuer leurs études dans les universités européennes.

Le master TEMA, Territoires européens (civilisation, nation, région, ville): identité et développement, coordonné par l'université Eötvös Loránd de Budapest (Hongrie) et en partenariat avec l'EHESS (France), les universités Charles de Prague (République tchèque) et de Catane

(Italie), propose un ensemble d'enseignements qui visent à former de futurs chercheurs ou responsables dans les différents domaines du développement urbain et de l'aménagement du territoire.

Grâce à la mobilité organisée entre ces différents établissements, les étudiants pourront définir leur profil de formation individuel en fonction des nécessités de leur projet professionnel.

Le master TEMA est dispensé en français et en anglais. La maîtrise de ces deux langues est obligatoire.

Pour tout renseignement, contacter : Marie-Claude Finas – Master TEMA et master TES
<http://www.mastertema.eu/> ☎ 01 49 54 25 20

Le Master PHOENIX Dynamics of Health and Welfare

Le master que coordonne l'EHESS, **PhoenixEM Dynamics of Health and Welfare**, propose un ensemble d'enseignements qui visent à former de futurs chercheurs ou responsables dans les différents domaines d'activités de la santé publique et des politiques sociales.

Ce master, qui accueille aussi des étudiants européens, articule les enseignements de quatre partenaires, l'EHESS, l'Université Autonome de Barcelone, l'Université d'Evora, l'École Nationale de Santé Publique Portugaise à Lisbonne, et l'Université de Linköping en Suède (département *Health and Society*).

Grâce à la mobilité organisée entre ces différents établissements, les étudiants pourront définir leur profil de formation individuel en fonction des nécessités de leur projet professionnel.

Une bonne connaissance de l'anglais est obligatoire, ainsi que la maîtrise du français ou de l'espagnol.

Pour tout renseignement, contacter Maria Teresa Pontois : maria-teresa.pontois@ehess.fr
ou Federico Zemborain : federico.zemborain@ehess.fr
<http://mundushealthwelfare.ehess.fr/>

Doctorat Erasmus Mundus

Doctorat Phoenix JDP Dynamics of Health and Welfare

Le programme **Phoenix JDP Dynamics of Health and Welfare** innove en proposant une formation doctorale tournée vers l'étude de la santé et des politiques sociales. Elle se situe au cœur des problématiques des sciences sociales mais est également en étroit rapport avec le monde professionnel.

L'EHESS coordonne le programme, dont les autres partenaires sont l'Université d'Evora (Portugal), l'École nationale de santé publique

(Portugal) et l'Université de Linköping (Suède). Les étudiants sont formés dans différentes langues européennes au minimum dans trois universités distinctes. Les lauréats recevront un diplôme commun.

Pour tout renseignement, contacter Maria Teresa Pontois: maria-teresa.pontois@ehess.fr
ou Federico Zemborain: federico.zemborain@ehess.fr
<http://mundushealthwelfare.ehess.fr/>

Programmes de formation intégrée franco-allemands

■ **Cursus intégrés franco-allemands de niveau master sous l'égide de l'université franco-allemande (UFA)**

Diplôme franco-allemand de master recherche en sciences sociales (mention histoire – spécialité histoire et civilisations) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et de l'université d'Heidelberg, Dans le cadre de ces cursus intégrés franco-allemands de niveau Master labellisés par l'Université Franco-Allemande (UFA), l'EHESS et le département d'histoire de l'Université de Heidelberg ont créé une formation d'excellence pour la recherche en histoire.

Pour plus d'information, s'adresser à Marie-Claude Barré: Marie-Claude.barre@ehess.fr

■ **Collège doctoral franco-allemand entre l'université Humboldt de Berlin et l'EHESS**

Le collège a été institué en 2006 pour favoriser le rapprochement entre les écoles doctorales françaises et allemandes. Financé par l'université franco-allemande de Sarrebruck (UFA), le collège réunit dans un réseau les doctorants et les enseignants-chercheurs de l'EHESS et de la Humboldt-Universität, en partenariat avec le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (GIP CIERA), le Frankreichzentrum de l'université libre de Berlin, le Centre Marc Bloch et le Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung. Inséré dans l'unique école doctorale pluridisciplinaire de l'EHESS et dans les Graduiertenkollegs des diverses institutions berlinoises, le collège franco-allemand entend développer une activité biculturelle, binationale et bilingue de formation à la recherche privilégiant les approches comparées et le croisement des disciplines.

Pour tout renseignement, consulter le site de l'université Humboldt de Berlin: <http://dfdk.geschichte.hu-berlin.de>

■ **Doctorat européen en histoire, sociologie, anthropologie et philosophie des cultures juridiques européennes**

Dans le cadre de ce programme, les doctorants suivent un cursus de trois ans auprès de trois des quatre établissements signataires de

l'accord à raison d'une année par établissement. S'agissant de contrats de mobilité, les doctorants ne pourront séjourner dans leur pays d'origine. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire leur permettant de s'inscrire, dans l'un des pays de l'Union européenne et associés, à une thèse de doctorat.

Un nouvel appel d'offres sera publié dans le courant de l'année 2012.

Pour plus d'informations, consulter le site du Centre d'études des normes juridiques de l'EHESS : <http://cenj.ehess.fr> (rubrique « Formation doctorale »)

CURSUS LIBRES

Outre les étudiants inscrits pour la préparation d'un diplôme, ou en études doctorales, l'École accueille des élèves libres et des auditeurs libres.

Élèves libres

L'élève libre est celui qui désire suivre les séminaires de l'École en y étant officiellement inscrit. Il ne prépare pas de diplôme et selon la réglementation nationale ne bénéficie d'aucun des avantages sociaux accordés aux étudiants, mais il paie des droits et peut valider, par une attestation officielle, le séminaire suivi. Le candidat n'est pas tenu de fournir un projet de recherche, mais il est invité à exposer les motivations de son choix à l'enseignant sollicité.

Auditeurs libres

L'auditeur libre peut participer aux séminaires de l'École, sans y être inscrit officiellement. Il lui suffit pour cela d'obtenir l'agrément du ou des enseignants concernés. Les enseignements de l'École ne sont pas des cours « libres et publics » comme peuvent l'être, par exemple, ceux du Collège de France. Si aucune inscription administrative n'est exigée des auditeurs libres, il est indispensable qu'ils se présentent à l'enseignant choisi et obtiennent son accord avant le début des cours.

L'EHESS accepte aussi des étudiants préparant un doctorat à l'étranger et désireux d'effectuer un séjour d'études à l'École (**recherches doctorales libres**). De même, les chercheurs déjà titulaires d'un doctorat, peuvent être inscrits en **recherches post-doctorales**.

Pour tout renseignement, contacter le service de la scolarité.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Périodes d'inscription : jusqu'au 7 octobre 2011 pour le master, 28 octobre 2011 pour le doctorat et 10 novembre 2011 pour le Diplôme de l'École.

Les séminaires s'interrompent uniquement pendant les vacances de Noël (17 décembre 2011 au 3 janvier 2012 au matin) et celles de Pâques :

- du 7 avril au 23 avril 2012 au matin en zone A (Lyon, Toulouse)
- du 21 avril au 7 mai 2012 en zone B (Marseille)
- du 14 avril au 30 avril 2011 en zone C (Paris)

INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en deux temps : inscription pédagogique, puis inscription administrative.

Pendant les périodes d'inscription pédagogique, chaque candidat peut télécharger sur le site de l'EHESS un formulaire d'inscription pédagogique à l'adresse suivante : <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/inscriptions>

Les dates limites de dépôt des dossiers d'inscription pédagogique pouvant varier légèrement d'un master à l'autre, il est recommandé aux étudiants de bien vouloir vérifier auprès des secrétaires des formations.

Les formulaires remplis doivent être présentés à l'enseignant habilité susceptible de donner son accord pour diriger les travaux du candidat, le cas échéant l'enseignant pourra modifier ou compléter les indications fournies par l'étudiant. Après acceptation de la candidature par l'enseignant, le dossier devra être transmis aux formations de master ou de doctorat, puis au service de la scolarité et à la commission de la scolarité.

En cas de refus, le candidat pourra, s'il le souhaite, présenter son projet à un autre enseignant.

L'étudiant recevra ensuite, en même temps que la notification de son acceptation, le dossier d'**inscription administrative** à remplir pour valider définitivement son inscription à l'EHESS.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service de la scolarité.

✉ 190, avenue de France – 75013 Paris ✉ scolarite@ehess.fr ☎ 01 49 54 23 21.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

DROITS D'INSCRIPTION 2011/2012

- Master : 245 €
- Doctorat : 372 €
- Diplôme de l'EHESS : 245 €
- Élèves libres : 245 €
- Recherches doctorales libres : 245 €
- Habilitation à diriger des recherches : 372 €

-
- Cotisation sécurité sociale étudiante : 203 €
 - Cotisation médecine préventive : 4,57 €

MISSION HANDICAP

BUREAU D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Le bureau d'accueil assure le suivi individualisé des étudiants en situation de handicap ou gravement malades en coordination avec les différents interlocuteurs et partenaires de l'EHESS. Pour assurer l'accessibilité aux études, nous mettons en place, à la demande des étudiants, des dispositifs tels que :

- un soutien pour les démarches relatives à l'inscription,
- des aménagements des cours et des examens en collaboration avec les équipes pédagogiques (secrétariats de mentions, enseignants et tuteurs),
- des adaptations pédagogiques (temps majoré ou secrétariat pour les examens, cursus aménagés, tutorats, prises de notes, photocopie de cours, interprétation LSF/français, boucle magnétique),
- une aide au montage des dossiers de demande de PCH auprès des MDPH,
- une aide au montage des dossiers Logement et Transport (en liaison avec le CROUS).

Pour toute demande et information, veuillez vous adresser à la Mission Handicap – Bureau d'accueil des étudiants de lundi à vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h ou sur RDV.
Responsable : Andrea Benvenuto. ✉ Bureau 717 – 190, avenue de France – 75013 Paris
📧 andrea.benvenuto@ehess.fr 📞 01 49 54 25 89. Message par vidéo (oovoo) :
[andreaabenvenutoehess](https://www.oovoo.com)

BOURSES, AIDES ET FINANCEMENTS

POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN MASTER

Bourses gérées par le CROUS

Il s'agit de bourses attribuées sur critères sociaux pour des étudiants inscrits en master, bourses de mérite, aides d'urgence annuelle et d'aides individuelles exceptionnelles.

Pour connaître le contenu de ces aides, consulter le site du CROUS :

<http://www.crous-paris.fr>

Les demandes sont à effectuer en ligne, sur le site du CROUS, en remplissant un « Dossier social étudiant » entre le 15 janvier et le 30 avril pour l'année universitaire suivante.

Se renseigner auprès du service du DSE (de 9 h 30 à 12 h). ✉ 1^{er} étage du bâtiment Sarrailh – 39, av. Georges Bernanos – 75005 Paris (RER B Port-Royal) ☎ 01 40 51 36 12

À noter : Le Dossier social étudiant est le document **unique** de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service de la scolarité de l'École : Claudine Raymond ✉ Bureau 721 – 190, avenue de France – 75013 Paris

✉ claudine.raymond@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 35

Aides au terrain

Pour les étudiants qui doivent se rendre sur leur terrain de recherche, une aide financière pour les frais de voyage peut être demandée à la formation de master dont ils dépendent. Il est conseillé de s'informer dès la rentrée auprès du secrétariat de la formation de master de la date de dépôt du dossier.

POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT

Contrat doctoral de l'enseignement supérieur et de la recherche

Institué en 2009, ce contrat à durée déterminée passé entre l'État et un doctorant remplace les anciennes allocations de recherche. Il permet à l'étudiant de se consacrer à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Sa durée est de trois ans. L'étudiant qui souhaite en bénéficier doit en faire la demande **avant** la fin de son master. Les écoles doctorales organisent la procédure de recrutement. Pour tout renseignement sur le calendrier de dépôt des dossiers les étudiants intéressés devront s'adresser directement aux secrétariats de master dont ils dépendent.

Allocations de recherche des Conseils régionaux

Les allocations doctorales que dispense chaque année le Conseil régional d'Île-de-France sont proposées sous forme d'un contrat à durée déterminée, pour une durée de 36 mois. Les allocations doctorales ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement, à l'exception de vacations ou de monitorat d'enseignement. Le recrutement se fait sur des thématiques proposées chaque année par le Conseil régional. Tous les candidats devront être titulaires d'un M2, ou équivalent et être inscrits en première ou en deuxième année de doctorat à la rentrée universitaire 2011-2012, dans une école doctorale francilienne.

Pour plus d'informations sur les modalités de candidature pour les allocations de recherche du ministère et du Conseil régional d'Île-de-France s'adresser au secrétariat de master ou à l'école doctorale dont vous dépendez ou bien contacter le service de la coordination des formations : Marie Calvary ✉ Bureau 712a – 190, avenue de France – 75013 Paris ☎ marie.calvary@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 22

Allocations de recherche de la région PACA, réservées aux étudiants de Marseille

Se renseigner auprès du secrétariat de la formation de Marseille – Laure Ginod ☎ laure.ginod@ehess.fr ☎ 04 91 14 07 27 – Voir <http://www.regionpaca.fr>: rubrique « Vie étudiante et mobilité internationale » puis « Bourses doctorales ».

Bourses Aires culturelles

Offre de bourses de séjours de courte durée à l'étranger pour les jeunes doctorants (à l'exclusion des colloques et des séminaires). Les étudiants sont invités à déposer leurs dossiers de candidature

au secrétariat de la formation doctorale dont ils dépendent. L'appel d'offres est lancé dans le courant du mois de mars avec le formulaire à remplir sur le portail étudiant (<http://www.ehess.fr/fr/etudiant>).

Se renseigner auprès du service de la coordination des formations: Marie Calvary
✉ Bureau 712a – 190, avenue de France – 75013 Paris ✉ marie.calvary@ehess.fr
☎ 01 49 54 25 22

Bourses de cotutelle de l'EHESS

Un appel d'offres annuel est lancé au printemps. Seuls les étudiants inscrits en première année de doctorat à l'EHESS et ayant déjà constitué une convention de cotutelle signée par toutes les parties concernées peuvent candidater. Cette aide n'est pas systématique et ne peut être accordée qu'une seule fois.

Les modèles de convention de cotutelle sont à demander au service de la scolarité:
✉ scolarite@ehess.fr ☎ 01 49 54 23 97 / 23 21

Aides financières attribuées par le centre d'accueil

La demande est à effectuer directement auprès du centre concerné; cette aide n'est en effet possible qu'en fonction des moyens propres du centre.

Aides de la commission de la scolarité de l'EHESS

Ces aides pour les recherches sur le terrain ou la reproduction de la thèse sont destinées aux doctorants ou aux étudiants en **diplôme de l'École**. Elles ne sont attribuées qu'une seule fois au cours de leur scolarité.

Pièces à fournir :

- lettre de l'étudiant précisant la durée du séjour et la nature de la recherche,
- devis prévisionnel des dépenses (transport, logement),
- lettre d'appui de l'enseignant concerné,
- justificatifs de revenus et de charges,
- CV,
- intitulé de la recherche et calendrier de la mobilité à effectuer.

S'adresser au service de la scolarité ✉ Bureau 723 – 190, avenue de France – 75013 Paris

Aides de l'école doctorale 286

Pour la participation à des colloques internationaux

Aide financière possible pour les doctorants invités à présenter une communication à des colloques internationaux. Deux sessions

d'étude des dossiers sont organisées chaque année, l'une en février-mars, l'autre en septembre-octobre. Pièces à fournir dans le dossier à remettre **au secrétariat de sa formation doctorale** :

→ lettre de motivation comportant l'évaluation du montant du billet de transport,

→ lettre d'invitation au colloque et programme,

→ titre et résumé de la communication en français (1 à 2 pages),

→ lettre de soutien du directeur de thèse,

→ photocopie de la carte d'étudiant.

Pour l'organisation de journées d'études

Contribution de l'école doctorale à l'organisation de journées d'études doctorales. Deux sessions d'étude des dossiers se tiennent chaque année, l'une en février-mars, l'autre en septembre-octobre, les dossiers sont soumis à la commission par les formations doctorales.

Pièces à fournir par les doctorants organisateurs **au secrétariat de leur formation doctorale** :

→ lettre de présentation de la journée d'études,

→ projet scientifique, planning, budget détaillé,

→ lettre de soutien de chercheurs, d'enseignants-chercheurs.

Autres initiatives doctorantes

S'adresser à la responsable du secrétariat de l'École doctorale : Geneviève Tamiatto, bureau 712b ✉ genevieve.tamiatto@ehess.fr

POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (EXCLUSIVEMENT)

Bourses du gouvernement français (BGF)

Le gouvernement français attribue chaque année un nombre important de bourses. Les bénéficiaires sont désignés par les services culturels des ambassades de France. Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération, établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes. La durée de la bourse dépend du programme de formation, études ou stage, que l'étudiant s'engage à mener à bien dans les délais impartis. Ses résultats (examens, contrôles, appréciations des enseignants) entraînent le maintien ou la suppression de la bourse.

Bourses des gouvernements étrangers (BGE)

Certains pays accordent des bourses permettant d'effectuer des études à l'étranger. Les étudiants intéressés peuvent se renseigner auprès du ministère de l'Éducation de leur pays d'origine ou auprès de l'organisme en charge des bourses.

À noter : Les étudiants boursiers BGF et BGE sont accueillis en France par le CNOUS qui ensuite confie la gestion de leur bourse aux CROUS, selon leur lieu d'affectation.

Pour avoir plus d'informations, consulter le site d'EGIDE, opérateur du ministère des Affaires étrangères français : <http://www.egide.asso.fr>

Bourses master Île-de-France

Ces bourses sont destinées à l'accueil d'étudiants étrangers primo-arrivants de M1 et M2, selon certains critères. Les étudiants déjà installés en France au moment de l'appel d'offres ne sont pas éligibles. L'EHESSE a le droit de présélectionner deux dossiers chaque année.

Pour tout renseignement s'adresser au bureau de l'information et de la mobilité internationale étudiante (SIMI) ✉ veconuau@ehess.fr

À noter : le site <http://www.etudier-en-france.com> donne de très bons conseils pour préparer sa venue en France (versions anglaise et française).

Bourses Eiffel (master et doctorant)

Permet aux étudiants étrangers de financer :

- une formation de niveau master
- une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse (de préférence la 2^e ou 3^e année du doctorat).

Disciplines concernées :

- sciences, économie et gestion
- droit et sciences politiques

Voir les informations utiles sur le portail étudiant, dans la rubrique « Mobilité » L'appel d'offres est lancé chaque année sur le portail étudiant dans le courant du mois d'octobre : <http://www.ehess.fr/fr/etudiant/annonces/>




AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Voir aussi Cursus internationaux, p. 17

POUR LES ÉTUDIANTS DE MASTER ET DOCTORAT

Aides à la mobilité internationale du Conseil régional Île-de-France (AMIE)

Ces aides sont attribuées sur critères sociaux et scientifiques **aux étudiants inscrits en Master** et présentant un justificatif d'imposition français, une lettre d'invitation et une lettre de motivation décrivant le projet de recherche et justifiant la mobilité demandée.

S'adresser au service de l'information et des mobilités internationales étudiantes (SIMI), à : Véronique Conau  Bureau 715 – 190, avenue de France – 75013 Paris
 veconau@ehess.fr  01 49 54 26 93

Le programme Erasmus

Programme d'aide à la mobilité pour les étudiants de l'EHESS inscrits en master (M2) ou en doctorat, désirant effectuer une partie de leur cursus dans un établissement de l'Union européenne. Les étudiants sont dispensés du paiement des droits d'inscription à l'université d'accueil. Au cours de ses études universitaires, un étudiant ne peut effectuer qu'une seule mobilité Erasmus, sauf pour le cas particulier de la préparation d'un master « Erasmus Mundus » (<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/cursus-internationaux/erasmus-mundus>). Au niveau du master, il est impératif de respecter la semestrialisation. Quand le choix de l'université est arrêté en accord avec l'enseignant, l'étudiant doit télécharger le formulaire de candidature, le remplir et le retourner dûment signé au service information et mobilité internationale avec une photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours. Ces formalités doivent être entreprises le plus tôt possible, le nombre de

places étant limité et la pré-inscription auprès de certaines universités d'accueil soumise à des dates butoir.

Attention : Les étudiants de master doivent suivre les enseignements des universités d'accueil afin d'obtenir des crédits qui seront ensuite validés. Il est donc obligatoire d'avoir présélectionné les séminaires et obtenu l'accord du tuteur avant le dépôt du dossier de candidature. Au niveau du doctorat, les séjours peuvent s'échelonner de 3 à 12 mois au cours de l'année universitaire.

Pour toute information, s'adresser au service de l'information et des mobilités internationales étudiantes : Service Erasmus – Bureau 716 ✉ erasmus-fpariso57@ehess.fr
☎ 01 49 54 24 14 ou 26 93

À Marseille : Laure Ginod ✉ Centre de la Vieille-Charité – 2, rue de la Charité
13002 Marseille (14 h à 17 h) ✉ laure.ginod@ehess.fr ☎ 04 91 14 07 29

À Toulouse : Dominique Blanc ✉ Centre d'anthropologie sociale – Maison de la recherche,
Toulouse-le-Mirail – Bureau B427 – 5, av. A. Machado – 31058 Toulouse (le mercredi après-
midi de 14 h à 17 h, le jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
✉ blanc@ehess.fr ☎ 05 61 50 24 31

Aides à la mobilité vers l'Allemagne

Le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (GIP CIERA) propose des aides à la mobilité pour effectuer un séjour de recherche (M2 et thèse pour la session de janvier et uniquement thèse pour la session de juin) ou un stage (à partir du M1) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Ces aides sont destinées à favoriser la mobilité d'étudiants et jeunes chercheurs vers l'Allemagne et les autres pays de langue allemande (Autriche, Suisse). Deux sessions sont organisées chaque année : celle de janvier couvre la période des séjours de recherche et des stages qui débutent entre janvier et mai ; celle de juin couvre la période des séjours de recherche et des stages qui débutent entre juin et décembre.

À noter : pour les stages et les séjours de recherche commencés au moment de la demande, le CIERA ne finance pas rétroactivement les mois déjà effectués.

Pour tout renseignement, consulter le site du CIERA : <http://www.ciera.fr/ciera>

POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT

Échanges d'étudiants entre l'EHESS et l'université de Chicago

Chaque année un doctorant inscrit à l'EHESS participe à cet échange et un étudiant de l'université de Chicago est accueilli à l'EHESS. Séjour de 6 mois rémunéré. L'appel à candidatures a lieu début mars.

Service de l'information et des mobilités internationales étudiantes : Véronique Conuau

✉ veconuau@ehess.fr ☎ 01 49 54 26 93

PRIX ET DISTINCTIONS

PRIX DE LA CHANCELLERIE

Quarante prix portant le nom de « Prix solennels de Chancellerie » et d'un montant unitaire de 10 000 € sont décernés à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année civile qui précède la date de l'appel d'offres, dans une université de la région Île-de-France, et également à l'EHESS, à l'Institut national des langues et civilisations orientales, à l'École pratique des hautes études, à l'Institut d'études politiques de Paris et au Muséum national d'histoire naturelle. Les dossiers de candidature font l'objet d'une première sélection au niveau de l'établissement.

Prix de la meilleure thèse

Chaque année, l'EHESS récompense la meilleure des thèses soutenues au cours de l'année précédente par un prix d'un montant de 3 000 €. Les candidatures sont présentées par les directeurs de thèse.

Prix du meilleur mémoire de diplôme de l'École

Chaque année est décerné un « Prix du diplôme de l'EHESS » d'un montant de 1 500 €. Les candidatures doivent être présentées par les directeurs des mémoires adoptés au titre de l'année concernée.

Pour plus d'information sur ces offres, s'adresser au service de la scolarité auprès de : Claudine Raymond ✉ Bureau 721 – 190, avenue de France – 75013 Paris

📧 claudine.raymond@ehess.fr ☎ 01 49 54 25 35

Il existe beaucoup d'autres prix destinés à des thèses d'une discipline donnée ou portant sur une thématique précise. Ils sont décernés par une grande variété d'institutions. Les nouveaux docteurs sont invités à se renseigner auprès de leurs directeurs afin de connaître les prix auxquels ils pourraient candidater.

SÉMINAIRES ET ENSEIGNEMENTS

L'enseignement, à l'École des hautes études en sciences sociales, est une formation à la recherche par la recherche elle-même, telle que les modalités pratiques et théoriques en sont exposées dans le cadre des séminaires. Les étudiants entrent directement en contact avec les méthodes et le métier de la recherche en travaillant aux côtés de chercheurs qui exposent des recherches en train de se faire.

Les séminaires sont individuels ou collectifs. Aux séminaires donnés par les enseignants-chercheurs de l'École, par les professeurs invités et par les chargés de conférences complémentaires, s'ajoutent ceux qui sont organisés par les centres de recherche. De nombreux chercheurs et enseignants-chercheurs relevant d'établissements associés à l'EHESS dans le cadre des laboratoires, tels que le CNRS, l'IRD, l'Inserm, les universités (Paris I, Paris VIII, Paris XIII, etc.), participent ainsi aux activités de recherche et d'enseignement de l'École.

Le programme des séminaires 2011-2012 se trouve sur le site de l'EHESS à l'adresse : <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/>

Sur cette page les enseignements sont répertoriés à l'aide d'index de sélection : enseignant, mention & spécialité, aire culturelle, mot-clé, domaine, centre ou équipe, séminaires de langue, atelier de doctorants, etc.



Le programme en ligne est mis à jour de façon très régulière (changements de salle, reports de séances, séances spéciales, etc.), c'est pourquoi il est conseillé de s'y référer plutôt qu'à la version papier.

Pour tout renseignement complémentaire reportez-vous, de préférence, aux coordonnées indiquées par les responsables de séminaire.

COURS DE LANGUE

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)

L'EHESS reconduit, pour l'année 2011-2012, son offre de cours de français langue étrangère spécialement conçus pour répondre aux exigences des différentes sciences sociales. Ils sont tout particulièrement destinés aux étudiants non-francophones, mais sont également ouverts à tous ceux qui, ayant une bonne maîtrise du français, souhaitent améliorer leur écrit notamment. Ces cours se dérouleront dans un premier temps, en octobre-novembre, de manière intensive, à raison de 6 heures hebdomadaires, afin d'atteindre un niveau de français courant suffisant pour suivre avec profit les enseignements des séminaires. Durant le reste de l'année, les cours auront lieu deux fois par semaine (4 heures de cours) pour trois groupes de niveau, et une fois par semaine (2 heures de cours) pour un quatrième groupe de niveau très avancé. Ils se feront sous la forme d'ateliers destinés à développer des compétences spécifiques et à accompagner le travail de recherche : la définition d'une problématique, l'organisation du plan, la construction d'une argumentation, la rédaction, etc.

Pour tout renseignement, s'adresser à [Éléonore Merza](mailto:eleonore.merza@ehess.fr)  eleonore.merza@ehess.fr
et [Anne-Marie Havard](mailto:havardam@gmail.com)  havardam@gmail.com

ANGLAIS

L'EHESS offre également une formation spécifique d'anglais des sciences humaines et sociales. L'enseignement est réservé aux étudiants et enseignants-chercheurs de l'École désireux de suivre une telle formation, quel que soit leur niveau de maîtrise de la langue.

Les participants travailleront, en fonction de leur niveau et de leur parcours (M1, M2, doctorants et chercheurs), sur des documents

provenant majoritairement de leur propre domaine et de leurs recherches (propositions de communication, articles, résumés de leurs travaux, abstracts, etc.) ainsi que sur des sources variées comprenant des textes spécialisés (notamment des extraits d'œuvres de sciences sociales d'auteurs anglophones). Les étudiants intéressés sont invités à prendre contact par mél avec les enseignants avant le début des cours afin de procéder à une évaluation qui permettra de constituer des groupes de niveau (élémentaire et avancé). Des tests de niveau oral auront lieu la semaine du 17 au 21 octobre 2011, sur rendez-vous.

Pour tout renseignement, s'adresser à Yasmine Mohammadi

✉ Yasmine.Mohammadi@ehess.fr et Terence Holden ✉ Terence.Holden@ehess.fr

..... **ALLEMAND**

L'École offre enfin des cours d'expression écrite et orale en allemand des sciences sociales. Après l'acquisition d'un socle de vocabulaire et de notions commun à toutes les disciplines, il s'agira d'acquérir les vocabulaires spécifiques à l'histoire, la sociologie, le droit, l'anthropologie ou encore la philosophie en s'appuyant sur les travaux particuliers des participants. L'accent sera mis sur l'expression orale (à travers une présentation d'un projet de recherche, une demande de bourse ou une candidature à une conférence scientifique ou un poste universitaire) ainsi qu'écrite (rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, ou d'une présentation d'un projet de recherche). Le cours vise enfin à améliorer la compréhension de la langue allemande ainsi que son expression écrite et orale.

Les cours (deux heures hebdomadaires) seront sur deux niveaux : débutant-intermédiaire et moyen-avancé.

Un cours de traduction sera mis en place cette année. Il a pour but de perfectionner le thème et la version. Les textes qui formeront la base de diverses traductions seront issus des divers domaines des sciences sociales comme la littérature, les sciences du langage, l'histoire, l'histoire de l'art, la politique, l'anthropologie et la philosophie.

Pour tout renseignement, s'adresser à Elissa Mailänder Koslov ✉ Elissa.MailaenderKoslov@kwi-nrw.de et à Stéphanie Schwerter ✉ schwerte@msh-paris.fr

DOCUMENTATION

Les équipes et les centres de recherche de l'EHESS implantés à Paris, Lyon, Marseille et Toulouse possèdent en propre ou en partenariat de riches fonds documentaires spécialisés, organisés en bibliothèques et centres de documentation, accueillant étudiants et chercheurs. Ils sont placés sous la responsabilité de professionnels qui assurent une politique documentaire étroitement associée aux recherches en cours. Attentifs aux évolutions des nouvelles technologies de l'information scientifique et technique, ils participent à la mise en œuvre de la politique d'accès aux ressources électroniques que développent la Direction de l'informatique, des systèmes d'information et des technologies de la communication, et les centres de l'EHESS. Par ailleurs, le service des archives de l'EHESS est responsable de la collecte et de la gestion des archives institutionnelles et scientifiques de l'Établissement.

La rubrique **Ressources documentaires** (<http://www.ehess.fr/fr/ressources-documentaires/>) du site de l'EHESS vous donne accès à la présentation des ressources documentaires de l'établissement et à leurs modalités de consultation : bibliothèques et catalogues, archives, audiovisuel. Vous y trouverez également des didacticiels et des guides méthodologiques pour vous assister dans vos recherches.

À Lyon, le Centre de documentation du Centre d'histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (<http://ciham.ish-lyon.cnrs.fr>) offre à la consultation un fonds de 6 500 ouvrages environ.

À Marseille, le Centre de documentation en sciences sociales (<http://www.vcharite.univ-mrs.fr/cdss>) met à disposition des étudiants, en accès direct, un fonds de 14 000 titres et une importante collection de revues. Le Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (<http://www.pacific-credo.fr/index.php/fr/centre-de-documentation>) rassemble des références de haut niveau ayant trait à l'anthropologie océanienne.

À Toulouse, la bibliothèque du Centre de recherche sur la préhistoire et la protohistoire de la Méditerranée (<http://traces.univ-tlse2.fr/>) comporte

actuellement plus de 32 000 références spécialisées sur la préhistoire récente et la protohistoire du bassin méditerranéen. La bibliothèque du Centre d'anthropologie sociale (<http://w3.lisst.univ-tlse2.fr/ressources.htm>) compte près de 6 000 ouvrages en anthropologie et en ethnologie.

Les étudiants de l'EHESS ont par ailleurs accès aux bibliothèques universitaires.

BIBLIOTHÈQUES

Aires culturelles

■ **Bibliothèque du Centre Asie du Sud-Est – Fonds Archipel (CEAF)**

✉ Maison de l'Asie – 22, av. du Président-Wilson – 75016 Paris

Contact : Hélène Poitevin-Blanchard ☎ 01 53 70 18 21

■ **Bibliothèque du Centre d'études africaines (CEAF.)**

✉ BULAC – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 Paris (à partir de la mi-novembre 2011)

Contact : Elisabeth Dubois ☎ 01 53 63 56 50

■ **Bibliothèque du Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (CECMC)**

✉ Maison de l'Asie – 22, av. du Président-Wilson – 75016 Paris

Contacts : Monique Abud ☎ 01 53 70 18 70, Bénédicte Héraud ☎ 01 53 70 18 68 et Wang Ju

☎ 01 53 70 18 69

■ **Bibliothèque du Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)**

✉ Maison de l'Asie – 22, av. du Président-Wilson – 75016 Paris

Contacts : Sylvie Adamo ☎ 01 53 70 18 78 et Thomas Corpet ☎ 01 53 70 18 25

■ **Bibliothèque du Centre d'études nord-américaines (CENA)**

✉ 105, bd Raspail – 75006 Paris

Contact : Secrétariat du CENA ☎ 01 53 63 51 88

■ **Bibliothèque du Centre d'études des mondes russes, caucasien et centre européen (CERCEC)**

✉ 44, rue de l'Amiral-Mouchez – 75014 Paris

Contacts : Krystyna Frank ☎ 01 43 13 56 71 et Dmitri Gouzévitch ☎ 01 43 13 56 64

■ **Iconothèque russe et soviétique**

✉ Bureau 12 – 105, bd Raspail – 75006 Paris

Contact : Martine Godet ☎ 01 53 63 51 17

■ **Bibliothèque du Centre de recherches sur le Brésil contemporain (CRBC)**

✉ Salle 426 – 190, avenue de France – 75013 Paris

Contact : Dominique Duchanel ☎ 01 49 54 22 19

▪ **Service de documentation du Centre de recherches sur la Corée (CRC)**

✉ Maison de l'Asie – 22, av. du Président-Wilson – 75016 Paris
Contact : Eun-joo Carré-Na ☎ 01 53 70 18 76

▪ **Bibliothèque du Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO)**

✉ Maison de l'Asie – 22, av. du Président-Wilson – 75016 Paris / 131, bd Saint-Michel – 75005 Paris – Contacts : Maison de l'Asie : Michelle Abud (lundi, mardi, jeudi) ☎ 01 53 70 18 64 – 131 bd Saint-Michel : Michelle Abud ☎ 01 53 10 54 07 et Cheng Ying ☎ 01 53 10 53 09

▪ **Bibliothèque du Centre de recherches sur le Japon (CRJ)**

✉ 105, bd Raspail – 75006 Paris – Contact : Yasuko D'Hulst ☎ 01 53 63 51 62

▪ **Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO), Bibliothèque de la Maison Asie Pacifique (Marseille)**

✉ Maison Asie Pacifique – Université de Provence – 3, place Victor Hugo – 13003 Marseille
Accès : Campus St-Charles – Bâtiment LSH – Espace Yves Mathieu 2^e étage
Contact : Judith Hannoun ☎ 04 13 55 07 24

Économie

▪ **Bibliothèque Jourdan – Sciences humaines et sciences sociales**

✉ 48, bd Jourdan – 75014 Paris – Contact : Blaise Wilfert-Portal ☎ 01 43 13 61 18

Histoire

▪ **Bibliothèque Gernet-Glotz du Centre Anthropologie et Histoire des mondes antiques (ANHIMA)**

✉ Galerie Colbert – 2, rue Vivienne – 75002 Paris – Contact : Accueil ☎ 01 47 03 84 35

▪ **Bibliothèque du Centre Alexandre Koyré. Histoire des sciences et des techniques (CAK-CRHST)**

✉ Muséum national d'histoire naturelle – Pavillon Chevreuil – 57, rue Cuvier – 75231 Paris CEDEX 05 – Contact : Marguerite Vasen ☎ 01 40 79 80 05

▪ **Bibliothèque du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)**

✉ 105, bd Raspail – 75006 Paris – Contact : Élisabeth Dutarte ☎ 01 53 63 51 51

▪ **Bibliothèque du Centre d'anthropologie religieuse européenne (CRH-CARE)**

✉ 10, rue Monsieur-le-Prince – 75006 Paris – Contacts : Agnès Bastien ☎ 01 53 10 54 35

▪ **Bibliothèque du Groupe d'anthropologie historique de l'Occident médiéval (CRH-GAHOM)**

✉ 2, rue Vivienne – 75002 Paris – Contact : Aline Debert ☎ 01 47 03 84 36

■ **Bibliothèque du Groupe d'archéologie médiévale (CRH-GAM)**

✉ Bureaux 539 et 545 – 190, avenue de France – 75013 Paris

Contact : Patricia Bleton ☎ 01 49 54 23 67

■ **Bibliothèque du Laboratoire de démographie et d'histoire sociale (CRH-LaDéHis)**

✉ Bureau 547 – 190, avenue de France – 75013 Paris

Contacts : Francine Filoche ☎ 01 49 54 25 88 et Maroula Sinarellis ☎ 01 49 54 24 25

■ **Centre de documentation du Centre d'histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM – Lyon)**

✉ 2^e étage – 18, quai Claude-Bernard – 69365 Lyon Cedex 07

Contact : Agnès Magron ☎ 04 78 69 72 05

■ **Bibliothèque du Centre de recherche sur la préhistoire et la protohistoire de la Méditerranée (CRPPM – Toulouse)**

✉ Bibliothèque universitaire centrale du Mirail – Espace Documentation Recherche – 2^e étage Sud – 5 allée Antonio Machado – 31058 Toulouse Cedex 9

Contact : Stéphanie Delaguette ☎ 05 61 50 40 56- Bibliothèque du Centre d'archives de philosophie, d'histoire et d'édition des sciences

Sociologie, psychologie, anthropologie sociale

■ **Bibliothèque du Centre d'études des normes juridiques « Yann Thomas » (CENJ)**

✉ 105, bd Raspail – 75006 Paris

Contact : Secrétariat du CENJ ☎ 01 53 63 51 68

■ **Bibliothèque de l'Institut Jean Nicod (IJN)**

✉ École normale supérieure – Pavillon Jardin – 29, rue d'Ulm – 75005 Paris

Contact : Sophie Bilardello ☎ 01 44 32 26 96

■ **Bibliothèque Claude-Lévi-Strauss du Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)**

✉ 52, rue du Cardinal-Lemoine – 75005 Paris – Contact : Marion Abélès ☎ 01 44 27 17 46

■ **Centre de documentation en sciences sociales de la Vieille-Charité (CDSS-Marseille)**

✉ 2, rue de la Charité – 13002 Marseille

Contacts : Monique Patris, Alba Balestri et Amel Bismuth ☎ 04 91 90 36 36

■ **Bibliothèque du Centre d'anthropologie sociale (CAS - Toulouse)**

✉ Bibliothèque universitaire centrale du Mirail – Espace Documentation Recherche – 2^e étage Sud – 5 allée Antonio Machado – 31058 Toulouse Cedex 9

Contact : Patrick Auffret ☎ 05 61 50 25 39

LES ÉDITIONS DE L'EHESS

Les Éditions de l'EHESS ont pour mission de faire connaître et de diffuser auprès de la communauté scientifique et d'un public curieux des sciences sociales des recherches exigeantes et novatrices. En accord avec la tradition expérimentale de l'École des hautes études en sciences sociales, elles participent à l'exploration de nouveaux champs de savoir et travaillent au projet intellectuel des sciences sociales, dans la pluralité des manières de faire, des terrains et des périodes qui organisent ces disciplines.

Les Éditions de l'EHESS accueillent des premiers livres ou des recherches confirmées, conduites au sein de l'EHESS ou venant d'horizons différents, français et étrangers, mais intellectuellement proches d'elle.

Le fonds des Éditions comprend des travaux qui ont durablement influencé la vie scientifique depuis un demi-siècle. Il s'accroît en moyenne d'une trentaine d'ouvrages par an, en histoire, histoire de l'art, anthropologie, sociologie, économie, linguistique et sémiotique, psychologie, géographie.

Différents types d'ouvrages peuvent être distingués :

- les travaux de recherche fondamentale (collection « En temps et lieux ») ;
- l'épistémologie des sciences sociales, qui demeure la spécialité de deux collections « Enquête » et « Raisons pratiques » ;
- la collection d'intervention « Cas de figure » qui a trait à des problématiques d'actualité ;
- l'histoire et la théorie de l'art sont représentées par la collection « L'histoire et représentations » fondée par Louis Marin ;
- la collection spécialisée dans la traduction des grands textes fondamentaux : « EHESS-Translations » ;
- la voix des sciences sociales avec une nouvelle collection : « Audiographie » ;
- la collection « Hautes Études », qui accueille notamment les cours de Michel Foucault ;
- la collection « Contextes », qui croise savoirs philosophiques et sciences sociales.

Les Éditions de l'EHESS assurent également la publication de sept revues de rayonnement international. Revues de référence dans leurs

disciplines, elles favorisent une approche interdisciplinaire et renouvellent l'étude des aires culturelles. Elles sont consultables en ligne, notamment sur revues.org et sur cairn.info, tous deux accessibles depuis l'ENT de l'EHESS (voir ENT p. 51).

Au-delà de leur métier d'éditeur, les Éditions organisent des rencontres interprofessionnelles et des débats ouverts au public. Elles souhaitent ainsi participer à la réflexion sur le monde contemporain et sur les enjeux de la circulation des savoirs.

Les étudiants peuvent notamment participer aux soirées « *Un film un livre* » organisées par les Éditions de l'EHESS. En associant un film à un livre de sciences humaines, ces soirées créent l'occasion, rare, de nouer un dialogue entre deux œuvres *a priori* éloignées, d'écouter des chercheurs-auteurs réagir au film, d'appréhender différemment une œuvre cinématographique et une enquête scientifique. À noter également, le cycle de conférences intitulé « *Éditer les sciences sociales aujourd'hui* » qui rassemble plusieurs fois par an chercheurs et acteurs de la chaîne du livre autour de thématiques comme la circulation des textes, la traduction, l'édition numérique...

Très engagées sur le front de l'internationalisation de l'édition en sciences sociales, les Éditions sont à l'origine d'un « *Manifeste pour une édition en sciences humaines réellement européenne* » signé par une cinquantaine d'éditeurs européens.

Éditions
EHESS

131, bd Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 33 (0)1 53 10 53 55
Fax : 33 (0)1 44 07 08 89 • editions@ehess.fr • www.editions.ehess.fr

VIDÉOTHÈQUE

Constituée autour d'une base de données informatisée vivante, répertoriant et décrivant succinctement 4 800 films documentaires, la vidéothèque met à la disposition des étudiants et des chercheurs un fonds de films, d'enregistrements de séminaires et de colloques, d'ouvrages traitant du cinéma, comme objet d'étude ou dans ses relations avec les sciences sociales, et de documents divers rassemblés ces dernières années. La collection et la base de données sont consultables sur place uniquement, aucun emprunt n'est possible. La vidéothèque offre à la consultation pour des besoins académiques près de 1 100 films

documentaires ou de recherche, une centaine de films de fiction et des compact-disques reprenant entre autres les séminaires virtuels « Histoire et sociologie de la mémoire » (réalisés en collaboration avec l'université de Laval et l'Institut de sciences politiques de Paris). Ces documents audiovisuels sont inscrits sur des supports VHS et DVD.

Pour en savoir plus :

<http://www.ehess.fr/fr/ressources-documentaires/documentation/videotheque/>

Les horaires d'ouverture au public sont consultables sur :

<http://www.ehess.fr/audiovisuel/sommaire.php?id=41>

✉ Accueil B, Rez-de-chaussée, salles 51-52 – 105, bd Raspail – 75006 Paris

Contact : Corinne Raclin ☎ 01 53 63 51 24

LES ARCHIVES OUVERTES ET HAL

HAL (Hyper Article en ligne) a été créé par le CNRS en 2001 dans le cadre du mouvement pour le libre accès aux résultats de la recherche. C'est un site où les chercheurs auto-archivent leurs travaux pour en optimiser la visibilité, l'accessibilité et la rapidité de diffusion. L'accès aux textes ou à la référence des documents est libre et gratuit, HAL est une archive ouverte pour toute la communauté scientifique française : c'est un immense réservoir numérique, ratissé par les moteurs de recherche comme Isidore, Google Scholar ou les autres moteurs de recherche spécialisés.

HAL se décline en collection. Trois seront très importantes pour les étudiants de l'EHESS

- HAL-SHS (Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société)
- MédiHAL (Archive ouverte de photographies et d'images scientifiques)
- TEL (Thèses en ligne) : les étudiants y auto-archivent leurs thèses.

Des archives HAL-EHESS et TEL-EHESS seront mises en place dans le courant de l'été 2011. Vous pourrez y consulter des travaux de chercheurs ou de doctorants affiliés à l'EHESS.

Certains centres de l'EHESS ont aussi des collections comme l'Institut Jean Nicod (IJN) Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) Centre A.-Koyré /

Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques, etc. Une liste des archives de tous les centres de l'EHESS est disponible sur le site de la documentation de l'EHESS.

..... **ARCHIVES**

Le service des archives est responsable de la collecte et de la gestion des archives institutionnelles et scientifiques de l'EHESS. Il accueille principalement un public de chercheurs et d'étudiants dans sa salle de lecture, située au 96 boulevard Raspail. Plusieurs séries de documents y sont consultables :

- la collection des Annuaires, brochures et affiches de l'EHESS (comptes rendus des cours et conférences, répertoires des centres)
- les fonds d'archives administratives, les fonds d'archives des centres de recherche et plus d'une soixantaine de fonds d'archives personnelles de chercheurs.

L'ensemble de ces fonds (près de 3 kilomètres linéaires) est particulièrement riche pour l'histoire scientifique et institutionnelle de la recherche en sciences humaines et sociales. Les conditions actuelles de conservation ne permettant pas de les regrouper sur place, ils sont provisoirement répartis sur plusieurs sites.

La communication de ces archives se fait conformément aux délais légaux de communicabilité des archives publiques : elle est libre en général, sous réserve de dérogation pour certains documents soumis à des délais spéciaux ; elle est soumise à autorisation pour les fonds de chercheurs (délivrée par eux ou leurs ayants droit). Par ailleurs, un certain nombre de fonds d'archives de l'EHESS versés aux Archives nationales sont consultables au Centre des archives contemporaines, à Fontainebleau. En attendant leur mise en ligne, les inventaires sont consultables au service des archives.

Pour en savoir plus : <http://www.ehess.fr/archives/>

La salle de consultation des archives est ouverte au public, sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30 ☒ 96, bd Raspail – 75006 Paris – Contact : archives@ehess.fr
☎ 01 53 63 56 19 ou 01 53 63 51 35

LES CENTRES DE RECHERCHE

Les centres de recherche de l'École se déclinent selon leur statut ou finalité en laboratoires, centres, groupes ou équipes de recherche. Ils sont regroupés administrativement par divisions thématiques, ou par programmes, mais leurs activités de recherche sont souvent transdisciplinaires.

30 unités de recherche sont reconnues sous tutelle principale de l'EHESS, l'EHESS est partenaire pour 8 unités de recherche. Les unités propres de l'École sont au nombre de 2, tout comme les unités mixtes de service.

Pour tout renseignement, se reporter à la liste des centres :
<http://www.ehess.fr/fr/recherche/centres>

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Différents dispositifs ont été mis en place pour favoriser la professionnalisation des doctorants.

Pour toute information, se renseigner auprès du secrétariat de l'école doctorale :

Geneviève Tamiatto ✉ Bureau 712b – 190, avenue de France – 75013 Paris

📧 geneviève.tamiatto@ehess.fr ☎ 01 49 54 23 68

LE NOUVEAU CHAPITRE DE LA THÈSE (NCT)

Ce programme permet aux étudiants en fin de cursus doctoral de regarder leur thèse non plus uniquement comme un sujet scientifique mais comme une expérience personnelle et professionnelle, comme un véritable projet dont ils ont dû gérer tous les tenants et aboutissants et qui leur a permis de développer de nombreuses compétences. Les candidats devront saisir leur « proposition de candidature » sur le site de l'Association Bernard Gregory (ABG Intelligence) et contacter l'organisatrice locale de la procédure d'inscription à l'EHESS.

Se renseigner auprès de Geneviève Tamiatto (voir coordonnées plus haut) et consulter le site de l'Association Bernard Gregory : <http://www.intelligence.fr>

DOCTORIALES

Les doctoriales sont des stages de préparation des doctorants à l'après-thèse. Créées par le ministère de la Défense et l'Association Bernard Gregory, elles sont soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et, à Paris, par le Conseil régional d'Île-de-France. Pendant une semaine, des doctorants d'universités différentes découvrent le monde de l'entreprise et préparent leur insertion professionnelle.

Se renseigner auprès de Geneviève Tamiatto (voir coordonnées plus haut) et consulter le site de l'Association Bernard Gregory : <http://www.abg.asso.fr>

CONVENTIONS CIFRE

Ces conventions, cofinancées par l'ANRT (Association nationale de recherche technique), permettent à un jeune doctorant (\approx 26 ans) de financer sa thèse tout en travaillant l'équivalent d'un temps partiel dans un cadre professionnel lié à ses recherches. L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans. C'est à l'étudiant de faire les démarches pour trouver l'entreprise qui pourra l'employer. Cependant l'ANRT organise chaque année des forums d'information et diffuse sur son site des appels d'offres à consulter (<http://www.anrt.asso.fr/index.jsp>).

Pour plus d'informations, contacter le bureau de l'information étudiante : Véronique Conuau
✉ Bureau 715 – 190, avenue de France – 75013 Paris 📧 veconuau@ehesss.fr ☎ 01 49 54 26 93

STAGES EN ENTREPRISE

Tout étudiant qui le souhaite peut effectuer un stage en entreprise que celui-ci soit intégré ou non à son cursus.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service de la scolarité :
Catherine Guarischi ✉ Bureau 723 – 190, avenue de France – 75013 Paris
📧 Catherine.guarischi@ehess.fr

VIE ÉTUDIANTE

L'ESPACE ÉTUDIANT

Depuis juin 2009, les étudiants disposent d'un espace étudiant au 96, bd Raspail (rez-de-chaussée, en entrant, bâtiment à droite). Cet espace, ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h (à partir du mois d'octobre) et le samedi de 9 h à 13 h, est entièrement à la disposition des étudiants.

Dans le même bâtiment, la salle des associations (rez-de-chaussée, en entrant) est, elle, réservée à l'association des étudiants de l'EHESS et à l'association sportive ainsi qu'aux organisations syndicales étudiantes.

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

L'Association des étudiants de l'EHESS (AEHESS) a été fondée en 2009 avec un objectif simple : créer du lien entre les étudiants. Pour résumer, il s'agit de proposer de manière apolitique des initiatives en direction des élèves de Master et des doctorants. L'Association concentre par conséquent ses moyens dans trois directions :

- Stimuler la vie culturelle et intellectuelle des étudiants : partenariats avec des théâtres et de salles de concert, expositions photo d'élèves, club théâtre, café international.
- Développer la sociabilité des étudiants : apéritif chaque jeudi soir, soirées mensuelles avec des bars partenaires...
- Favoriser l'insertion dans la vie professionnelle : création d'une revue scientifique en ligne, mise en place d'un pôle de professionnalisation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir des renseignements sur la vie de l'École, sur la vie étudiante ou sur l'Association elle-même.

Contact : ✉ ae@ehess.fr

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive (AS) de l'EHESS a pour but de dynamiser, par le biais du sport, la vie étudiante de l'École. Elle se propose de favoriser la pratique de diverses activités sportives encadrées par des moniteurs compétents et à des prix réduits. Depuis 2009, une trentaine de sports individuels ou collectifs sont désormais accessibles aux étudiants de l'EHESS grâce à la signature de conventions avec diverses universités. Pour l'année 2011-2012, l'AS de l'EHESS envisage de signer une convention avec l'université Paris 1 (sports de combat, escalade, danse, musculation, etc.). L'adhésion à l'AS permet aussi l'accès à la piscine du Collège Stanislas les mercredis et vendredis soirs de 20 h 15 à 21 h 15. La mise en place d'autres activités est actuellement en cours de réflexion.

Contacts: Noémie Rapegno (présidente) ✉ noemie.rapegno@ehess.fr – Loïc Reder (secrétaire) ✉ loic.reder@ehess.fr – Benjamin Bruneau (trésorier) ✉ benjamin.bruneau@ehess.fr

SYNDICATS ÉTUDIANTS

Le syndicat SUD Étudiant, présent à l'EHESS depuis 1999, et regroupant à la fois des étudiant-e-s en master, de diplôme de l'École et des doctorant-e-s, a pour vocation de défendre l'ensemble des étudiant-e-s de l'EHESS, que ce soit dans les instances de l'École où il est présent (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, École Doctorale) ou dans les mobilisations locales ou nationales dans lesquelles il s'inscrit. L'amélioration des conditions d'études (accès à une bibliothèque, intégration dans les laboratoires) ou des conditions de vie (ouverture d'une salle pour les étudiant-e-s, développement de l'action sociale, lutte contre les discriminations) font partie de ses priorités, au même titre que la défense des étudiant-e-s étranger-e-s, des étudiant-es salarié-e-s ou des étudiant-e-s en conflit avec leur tuteur/trice. SUD Étudiant EHESS œuvre pour impliquer un maximum d'étudiant-e-s sur ces questions, afin d'assurer une vie démocratique dans l'établissement. Pour suivre son activité: <http://sud-ehess.over-blog.com/> Pour le contacter ou demander à être inscrit-e sur la liste d'informations de SUD Étudiant EHESS: ehess@sud-etudiant.org

Les horaires des permanences seront disponibles sur le blog du syndicat, ainsi que sur le site internet de l'EHESS à partir de la reprise des séminaires.

RESSOURCES INFORMATIQUES

La direction de l'informatique, des systèmes d'information et des technologies de la communication (disitec@ehess.fr), composée de trois services, le centre de ressources informatiques (cri@ehess.fr), le système d'information et de gestion pour l'administration (siga@ehess.fr) et le service informatique pour la recherche et l'édition Web (sirew@ehess.fr), offre un ensemble d'outils numériques aux enseignants-chercheurs, étudiants et personnels administratifs de l'EHESS. Ces outils sont pour l'essentiel présentés ci-dessous, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Les services proposés seront très prochainement systématiquement annoncés sur l'ENT dans une rubrique dédiée.

COMPTES INFORMATIQUES

Tout étudiant inscrit à l'EHESS a également droit à l'ouverture d'un compte informatique. Le compte informatique permet de s'authentifier et d'accéder aux services numériques de l'EHESS (ENT, messagerie, salle informatique, Wifi). Pour bénéficier d'un compte informatique, les nouveaux inscrits doivent signer la charte informatique jointe au dossier d'inscription. Ce compte ne sera valide qu'après son activation par l'étudiant via l'application web (voir les informations sur le formulaire d'activation délivré après le paiement des droits d'inscription).

Pour toutes questions relatives au compte informatique (connexion, mot de passe, identifiant, activation, etc.) : [✉ compte.informatique@ehess.fr](mailto:compte.informatique@ehess.fr)

Pour avoir toutes les informations sur l'équipement disponible, les jours et heures d'ouverture et la réglementation liée à l'utilisation de ce matériel, et pour connaître les modalités de l'accès au compte de messagerie, contactez le CRI : [✉ cri@ehess.fr](mailto:cri@ehess.fr) ☎ 01 49 54 23 98

SALLE INFORMATIQUE

À Paris, une salle équipée d'ordinateurs avec Internet est mise à la disposition des étudiants inscrits à l'EHESS ayant activé leur compte informatique.

Elle est située: ☒ 105, bd Raspail (à l'entresol) – 75006 Paris – Horaires d'ouverture:
– de 9 h à 20 h du lundi au vendredi, du 1^{er} novembre au 14 juillet;
– de 13 h à 18 h du 14 juillet au 31 août;
– entre 9 h et 12 h 30, 13 h 30 et 17 h du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Les utilisateurs sont autorisés à imprimer et à scanner des documents en quantité limitée (entre 10 et 15 pages). Pour des impressions plus conséquentes, il est demandé de fournir le papier nécessaire.

ACCÈS WIFI

L'EHESS déploie progressivement un réseau Wifi dans ses locaux parisiens. Comme pour l'ensemble des services numériques authentifiés ce réseau est accessible à tous les étudiants ayant activé leur compte informatique. Les sites du 96 et du 105 boulevard Raspail ainsi que du Bâtiment France sont raccordés.

FORMATIONS

Les équipes informatiques de l'EHESS proposent des formations aux outils numériques. Ces formations sont annoncées aux publics concernés, elles seront prochainement diffusées sur l'ENT. Si vous avez besoin d'une formation spécifique, n'hésitez pas à en faire la demande à la DISITEC qui étudiera votre proposition.

L'équipe du CRI organise des formations à la feuille de style (<http://www.ehess.fr/cri/document.php?id=370>) qui est la connaissance bureautique minimum et indispensable pour la présentation d'une thèse. Elle est aussi à votre écoute pour organiser des formations TIC qui répondent à vos besoins plus spécifiques. N'hésitez pas à la contacter (cri-formations@ehess.fr).

Le SIGA organise également des formations aux NTIC et tout particulièrement autour de l'ENT et des services numériques associés. Pour toute question contacter: formatic@ehess.fr

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Les membres de l'EHESS ont accès à un environnement numérique de travail (ENT), c'est-à-dire un point d'accès centralisé à l'ensemble des services numériques mis à la disposition des étudiants et des personnels. L'ENT est accessible de n'importe quel ordinateur connecté à Internet et offre un environnement sécurisé et personnalisé accessible grâce au couple identifiant/mot de passe du compte informatique.

Qui peut se connecter ? Tous les membres de l'EHESS inscrits dans l'annuaire institutionnel : les enseignants-chercheurs (titulaires, contractuels, extérieurs), les étudiants inscrits et les administratifs.

Comment ? Depuis la page d'accueil de l'ENT (<http://ent.ehess.fr>), cliquez sur le bouton « se connecter » en haut à droite de la fenêtre. Entrez les identifiants uniques (identifiant + mot de passe) de votre compte informatique.

Contactez les responsables. Pour mettre en place un projet utilisant les Technologies de l'information et de la communication (TIC) : ✉ projet.tic@ehess.fr. Pour tout autre besoin : ✉ aide.ent@ehess.fr

Besoin d'aide ?

- ✉ aide.ent@ehess.fr
- Forums (onglet « outils collaboratifs » de votre ENT) : vous pouvez poser toutes vos questions et faire part de vos remarques dans le forum « support ENT ».
- Site d'aide (onglet « aide » de votre ENT) : vous y trouverez des guides, des réponses aux questions fréquentes et des tutoriaux.

Exemples d'outils et de services : accès aux ressources documentaires numériques (JSTOR, BiblioSHS, WILEY, CAIRN, Sage publications, etc.), outil bibliographique Refworks, plateforme d'enseignement en ligne (ressources et activités autour d'un enseignement), forums (lieux de rencontres et d'échanges entre les membres de l'EHESS), stockage de documents (espace de stockage et de partage des fichiers), documents administratifs (télécharger les formulaires, textes réglementaires etc.), messagerie EHESS.

LISTE DE DIFFUSION DES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'EHESS

Il existe une liste de diffusion des étudiants de l'EHESS (~@etudiants@ehess.fr) à laquelle tout étudiant ayant accompli les démarches nécessaires (cf. « comptes informatiques ») est abonné. La messagerie institutionnelle (prenom.nom@ehess.fr) doit être consultée régulièrement ; elle permet de recevoir des informations de nature pédagogique et administrative. Il s'agira notamment des appels à candidatures concernant les aides et les bourses auxquels vous pouvez être éligibles. Ces appels à candidatures sont assortis de délais précis. En consultant régulièrement votre messagerie, vous serez en mesure de présenter vos dossiers dans les délais prescrits et, d'une manière générale, de vous tenir informés de la vie de l'établissement.

Note : la messagerie institutionnelle évoluera durant le début d'année universitaire. Vous aurez accès à la nouvelle version web de votre messagerie (webmail) selon un planning s'étalant sur l'année universitaire 2011/2012.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE LOGEMENT

Les étudiants boursiers étrangers qui auraient besoin d'un hébergement en résidence universitaire sont invités à s'adresser plusieurs mois avant leur venue au service d'accueil des invités étrangers de l'EHESS.

Contact : Alba Horenstein  alba.horenstein@ehess.fr  01 49 54 23 22

Les résidences universitaires


Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) proposent aux étudiants des chambres meublées en résidence universitaire. Le CROUS dispose ainsi de 36 résidences universitaires à Paris. Des logements meublés plus vastes (de type T1 ou supérieur) sont proposés par certains CROUS. Les places en résidence sont attribuées sur critères sociaux après examen du dossier de chaque candidat. La chambre d'étudiant au CROUS coûte environ 180 € déduction faite de l'Aide personnalisée au logement (APL) accordée par la Caisse d'allocation familiale (voir ci-dessous).

La demande d'un logement géré par les CROUS se fait en constituant un « Dossier Social Étudiant » entre le 15 janvier et le 30 avril pour l'année universitaire suivante.

À noter : Le Dossier social étudiant est le document unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.

Pour tout renseignement, contacter le service logement, ouvert de 9 h 30 à 12 h :

✉ 1^{er} étage du bâtiment Sarrailh – 39, av. Georges Bernanos – 75005 Paris (RER B Port-Royal)

 logement@crous-paris.fr. Voir également : <http://www.crous-paris.fr>,

<http://www.crous-aix-marseille.fr>, <http://www.crous-toulouse.fr>

On trouve par ailleurs sur le site des CROUS des annonces d'hébergement présentées par des particuliers. Notons que le CROUS de Paris dispose d'un petit nombre de chambres et de studios adaptés pour les étudiants handicapés. Les étudiants concernés doivent effectuer deux

démarches : d'une part constituer leur « Dossier Social Étudiant » sur le site internet du CROUS de leur lieu actuel d'études et d'autre part prendre contact (de préférence entre janvier et avril) avec :

Catherine Séradin, assistante sociale du CROUS de Paris chargée de ce dispositif d'accueil et de la question du transport ☎ 01 44 27 35 05 ✉ catherine.seradin@crous-paris.fr. L'admission en résidence sera prononcée après avis d'une commission spécialisée.

Les foyers

Il existe un certain nombre de foyers à Paris qui ne dépendent pas du CROUS mais qui sont compatibles avec les aides aux logements telles que l'APL (voir ci-dessous).

Pour tout renseignement, s'adresser directement au foyer ou consulter :

<http://www.crous-paris.fr/article.asp?idcat=AADH>

Les aides au logement

La Caisse d'allocations familiales (CAF) gère les différentes allocations de logement : l'Allocation logement à caractère social (ALS), l'Aide personnalisée au logement (APL) ou encore l'Allocation logement à caractère familial (ALF). L'allocation de logement peut être attribuée aux locataires, colataires ou sous-locataires d'un logement meublé ou non meublé, d'une chambre chez des particuliers, d'un hôtel, d'un foyer ou d'une résidence universitaire. Les étudiants étrangers peuvent également en bénéficier. Le montant de l'aide est calculé en fonction des ressources, de la situation familiale, de la nature du logement, du lieu de résidence et du montant du loyer.

Une simulation peut être effectuée sur le site : <http://www.caf.fr> (rubrique « étudiant »)

Il existe plusieurs types d'allocations de logement :

- **L'ALS, Allocation logement à caractère social**, attribuée quel que soit le type de logement, du moment que l'on est locataire. Il s'agit de l'aide au logement la plus couramment attribuée aux étudiants.

À noter : Tous les étudiants logés dans les résidences universitaires du CROUS ont droit à l'ALS.

- **L'APL, Aide personnalisée au logement :** Pour bénéficier de l'APL (dont le montant est supérieur à celui de l'ALS), il faut être locataire d'un logement qui fait l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'État (c'est le cas de certaines résidences étudiantes privées et de certaines résidences du CROUS). Cette aide est versée

directement au propriétaire, qui la déduit du montant du loyer. Si l'on a droit à l'APL, on ne peut recevoir l'ALS. Les étudiants logés dans certaines résidences du CROUS peuvent en bénéficier. Les démarches sont à effectuer auprès du gestionnaire, dès leur arrivée. En général, les dossiers APL sont constitués à l'initiative du bailleur ou du gestionnaire. Mais la demande, du point de vue de la CAF, s'effectue sous la responsabilité de l'étudiant.

▪ **L'ALF, Allocation logement à caractère familial** : allocation spécifique pour ceux qui ont des enfants.

Attention : Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de l'APL ou de l'ALS à titre personnel mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. Pour déposer son dossier d'aide au logement saisir son dossier en ligne sur <http://www.caf.fr> (rubrique « Étudiants »). Il faut ensuite l'imprimer et l'envoyer par voie postale. [Source : <http://www.etudiantdeparis.fr>]

Sites à consulter

Le service Logement en ville du CROUS peut également servir d'intermédiaire entre les propriétaires et les étudiants pour la location de chambres, studios et de deux pièces ; voir <http://www.crous-paris.fr>.

Le site <http://www.etudiantdeparis.fr> propose des informations détaillées et utiles pour organiser la recherche d'un logement et lister les différentes structures qui proposent des logements pour étudiants.

<http://www.mapiaule.com/> Cet annuaire du logement étudiant propose les adresses des résidences étudiantes, des Cités U, des foyers, des agences immobilières spécialisées.

Inter-logement : <http://www.inter-logement.com>

Appart à partager : <http://www.appartager.com/>

Annonces de colocations : <http://www.colocation.fr/homepage.php>

RESTAURATION

Situés à proximité des campus et des lieux d'études, les restaurants universitaires « Restos U » proposent à tous les étudiants des repas complets et équilibrés pour un tarif social de 3,05 € (tarif 2011-2012). Ce tarif est unique et applicable à tous les étudiants.

À proximité du 105, boulevard Raspail se trouve le restaurant universitaire Mabillon. Il est ouvert en semaine, le midi de 11 h 30 à 14 h et le soir de 18 h à 20 h ☒ 3, rue Mabillon – 75006 Paris

Le restaurant universitaire Mazet est ouvert en semaine de 11 h 30 à 14 h

☒ 5, rue Mazet – 75006 Paris

Le restaurant universitaire Bullier (CROUS) est ouvert le soir, les week-ends et durant les vacances scolaires ☒ 39, av. Georges Bernanos – 75005 Paris (RER B Port-Royal).

À proximité du 190, avenue de France se trouve le restaurant universitaire Tolbiac qui est ouvert de 11 h à 14 h. ☒ 17, rue de Tolbiac – 75013 Paris, ainsi que le restaurant de la Halle aux farines, ouvert de 11 h à 13 h 45 ☒ 3 voie piétonne F6 – 75013 Paris

SANTÉ

Sécurité sociale et mutuelles étudiantes

Pour les étudiants âgés de 20 à 28 ans, l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire, sauf pour les étudiants assurés à titre personnel en qualité de salarié permanent ou les ayants droit d'un conjoint (non étudiant) dont les droits sont constamment ouverts ou dont l'un des parents est salarié d'une entreprise appartenant à un régime spécial de la sécurité sociale. Les étudiants de moins de 28 ans doivent obligatoirement être affiliés au régime de la Sécurité sociale étudiante dispensé par un organisme spécialisé que l'on appelle mutuelle étudiante. Cela implique de choisir un organisme, au moment de l'inscription universitaire. C'est cet organisme qui prend en charge le remboursement des soins et des frais médicaux. Il en existe plusieurs, dont un seul est national, la LMDE centre 601 (<http://www.lmde.fr>), tous les autres sont régionaux et membres du réseau national des centres 617 (liste des mutuelles régionales sur <http://www.usem.fr>). On peut également consulter le site suivant : <http://www.iledefrance.fr>

Médecine préventive

Tous les étudiants de l'EHESS peuvent bénéficier des services du centre de médecine préventive du 45, rue des Saints-Pères, en particulier :

- consultation (gratuite) de médecine préventive. Un médecin vous conseille et vous oriente.
- consultation (gratuite) de psychologie. Un psychologue vous écoute et vous oriente en toute confidentialité.

☒ Centre de médecine préventive Université Paris Descartes

45, rue des Saints-Pères – 3^e étage Porte T 145 – 75006 Paris (métro Saint-Germain-des-prés)

☎ 01 42 86 38 74 / 01 42 86 21 29 – <http://www.siumpps.univ-paris5.fr/>

Contact : annie.perufel@parisdescartes.fr

LIENS UTILES

- **Ministère de l'enseignement supérieur** : information sur les contrats doctoraux : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>
- **Conseil régional d'Île-de-France** : <http://www.iledefrance.fr>
- **ANRT pour les conventions CIFRE** : <http://www.anrt.asso.fr>
- **Guide ANDES** : on y trouve la mise à jour de tous les dispositifs d'aides, <http://financements.andes.asso.fr>
- **CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Paris** : www.crous-paris.fr/
- **Guilde des jeunes chercheurs** : <http://guilde.jeunes-chercheurs.org>
- **La revue « l'étudiant »** (actualité, salons, jobs, édition, presse, etc.) : <http://www.letudiant.fr>
- **IEDU (association loi 1901)** : Ce site regroupe un maximum d'informations concernant les bourses et les prix pour l'enseignement supérieur, il contient également beaucoup d'autres rubriques touchant la vie étudiante et l'emploi : <http://www.iedu.asso.fr>
- **Nouveau Portail pour les étudiants** : <http://www.etudiant.gouv.fr>
- **Portail de l'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche publique en France** : <http://www.emploi-scientifique.info/>
- **Site de la Cité des métiers** : http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/metiers/global_fs.htm

INTERNATIONAL STUDENTS

The École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) is a public graduate research institution in the social sciences. Its aim is primarily research and graduate training. Teaching is organized around seminars in which each professor presents his or her own work-in-progress. The main research and teaching activities are carried out in the following disciplines: history, sociology, anthropology, economics, demographics, geography, law, archaeology, psychology, linguistics, cognitive sciences, philosophy and mathematics. Interdisciplinary confrontation and dialogue between these fields is a trademark of the EHESS.

Since its creation, the EHESS has developed a commitment to international students. They constitute about half of the student body, enrich the life of the institution, and contribute to its academic growth. The EHESS welcomes students at the Master's and Ph.D. level. A Master's degree is required to enter the Doctoral Program (École doctorale). For international students with little or no prior degree or academic experience, EHESS also awards its own diploma (Diplôme de l'EHESS), which may then open access to the Doctoral Program. The list of sections in the Doctoral Program and the list of the fields (mentions) in the Master's program may be consulted online: <http://www.ehess.fr/fr/etudiant/formations/>

INTERNATIONAL STUDENTS WELCOME SERVICE

From September to December, the City of Paris maintains two welcome services for international students. They are designed to inform and help you with your initial administrative steps in Paris, and can assist you in various aspects: searching for a flat and obtaining permits for work, rent allowance, residence, etc. These services are

located at the CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris) of Paris and at the Cité Internationale Universitaire of Paris:

– Reception Office of the Paris CROUS (<http://www.crous.fr>): 39, avenue Georges-Bernanos (2nd Floor) 75005 Paris – Transports: RER B Port-Royal – Monday to Friday, 9am-5pm. Source: <http://www.etudiantdeparis.fr/>

– Reception Office of the Cité Internationale Universitaire (<http://www.ciup.fr/>): Maison Internationale – 17, boulevard Jourdan – 75014 Paris – Transports: RER B / Tram Cité Universitaire – Monday to Thursday, 8:30am-4.30pm; Friday, 8:30am-4pm.

For up-to-date information, we advise you to check the following websites: <http://www.etudiantdeparis.fr/> and <http://www.studyrama.com>

VISA AND RESIDENCE PERMIT

International students intending to stay in France for more than three months must obtain a residence permit or *carte de séjour*. International students who do not meet the necessary requirements to obtain a ten-year residence permit may receive a temporary permit, which must be renewed every year. These permits indicate your legal status (most often student). However, if you are a citizen of a European Union country (except Bulgaria and Romania) or of the European Economic Area, Monaco, Andorra, and Switzerland, you do not need any visa or resident permit for your stay in France. Bulgarians and Romanians who receive a salary in France need to ask for both a residence and a work permit.

Since 2009, students who have a student visa valid for less than one year do not need to obtain a residence permit. However, those who have a long-term student visa must obtain one and make an appointment at the local Préfecture.

For more information on the exact requirements and formalities to follow:

– Paris: <http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr>

– Marseille: www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/

– Toulouse: www.haute-garonne.pref.gouv.fr/

To apply for a residence permit you will generally need:

- Passport (or ID card if you come from a European Union member state) with photocopies of the pages where the following information appears: nationality, name, validity and (except in the case of exemption) the long stay visa for studies. In the case

of marriage or divorce, if your new name is not the one found on your passport, you must supply a copy of the marriage or divorce certificate or an identity certificate from your Consulate as well as a certified translation of that document.

- A birth certificate, either in French or translated by a sworn official.

- If the foreign spouse of the student lives in France, include a photocopy of his/her residence permit (or visa).

- Justification of your student status: student card or registration certificate or preliminary registration certificate.

- Justification of “sufficient means of existence” for the academic year to come with one of the following documents: certificate of grant or scholarship; documentary evidence of financial support by a person living in France; documentary evidence of resources from abroad; documentary evidence of work; a recent bank statement wherein a sufficient amount of money figures to support you for the entire academic year.

- Justification of a place of residence in France with one of the following documents: certificate of residence on a university campus or a residence hall (foyer); documentary evidence of residence by a third party (this usually requires the following documents: the third party’s nationality status via passport or carte d’identité, a utilities bill [EDF/GDF for instance] in the third party’s name at their address of residence; documented insurance coverage by the third party of the residence, and insurance you have); or documentary evidence of a personal residence (recent EDF/GDF bill + photocopy of it or quittances de loyer and rental contract in your name, or tax bill if owner).

- Passport photos: new, face-front, bareheaded, no smile, in black and white, size 3.5 x 4.5 cm.

- You must fill in the form for the OMI (Office of International Migrations) that was given to you by the prefecture (except for students from the European Union) and include it with your file.

During the year, you will receive notification for a medical examination. After this examination, you will be given a medical certificate. Please keep it carefully. You will have to attach it to your request for a residence permit at the time of the first renewal. In certain cases, once they have applied for a permit, international students are given a receipt, which is worth license of stay for the duration indicated on it. Students are then asked to come and pick up their temporary

residence permit once it is ready. Be careful: A receipt is not a permit but only evidence that an application for permit has been filed. Source: <http://www.studyrama.com>

If you lose or have your identity card and/or residence permit(s) stolen, you have to declare this to the police as quickly as possible. The documentary evidence which will be delivered to you must then be presented to your Consulate to obtain a new passport or ID card, and to the Préfecture for a new residence permit. Always keep this document with you before receiving your new papers, as it is proof of your legal status.

If you change your place of residence during the year, you must go to the Commissariat (police station) of your new residence to inform them of the change of address, supplying them with documentary evidence providing proof of residence at the new location. When renewing your residence permit, apply to the Prefecture or the sub-Prefecture of the new place of residence. The transfer of your file will be made automatically from the former to the new Prefecture, but delivery of the permit is likely to experience a supplementary delay.

Source: <http://www.etudiantdeparis.fr/>

OPENING A BANK ACCOUNT

If you plan to stay in France for more than three months, you may open a bank account at any French bank. Opening an account allows you to obtain a credit/debit card and a checkbook. Before coming to France, ask your bank if it has a partnership with a French banking network. If this is not the case, when you arrive in Paris, look for banks closest to the place where you are going to study or live and compare the services they offer. Certain banks offer preferential fees to students or persons under 25. If you encounter difficulties opening an account, apply to the Credit Municipal de Paris. This banking institution has created a special reception desk for foreign students. To open an account, make an appointment at the agency: CMP BANQUE, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris (metro line 1, Hôtel de Ville or 11, Rambuteau) Tel: 01 44 61 65 25. If you are coming to Paris to study for less than three months, apply to the Caisse d'Épargne or the post office (La Poste, <http://www.caisse-epargne.fr> or www.laposte.fr).

In order to open an account, you generally need to provide: a proof of identity (identity card or passport), a residence permit (except for European students), a proof of residence (electricity bill, rent receipt etc). Certain banks may allow you to open an account even if you have not yet obtained your residence permit; you will only be requested to supply the following documents: passport or long-stay student visa, confirmation of pre-enrolment in a French university or educational institution, proof of residence. If a bank continues to refuse opening an account for you, you may request to open one as a non-resident, in which case they will ask for both a local and a foreign address. In case of loss or theft of your credit card or checkbook, you must immediately block the card or checkbook (“faire opposition”) by calling the phone number your bank will provide you.

HOUSING

In order to rent a flat, you will need to be familiar with a certain number of French expressions: rent (loyer), utilities (charges), lease contract (contrat de bail), the rent or safety deposit (caution, dépôt de garantie), and inventory (état des lieux), etc.

If you are interested in an apartment you have just visited, the owner will ask you to provide the following documents: a photocopy of your identity card and that of your garant (the person who will pay for your rent if you are no longer able to do it yourself), a photocopy of the last three pay slips of your garant (or yours, if you work) and/or your scholarship certificate, your garant’s proof of residence, the particulars of your bank account (RIB). Many owners may require a security deposit equal to three times the amount of the rent; legally, you do not have to pay more than the equivalent of one month of rent as caution. Once you take control of the premises, you must obtain insurance and provide the landlord with an insurance certificate. The Student Housing Office (21, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris), offers an insurance policy for 10 € per year. Students Health Insurance Companies (LMDE and SMEREP) also offer insurance policies at very competitive prices. When you move into a flat, depending on your agreement with the owner, electricity and telephone are not immediately available. Upon your arrival, you must ask EDF (or another company) to activate the electric meter and France Telecom (or another company) to open your phone line.

You must give the landlord at least three months advance notice and inform him of your departure by a registered letter with acknowledgement of receipt before leaving your residence. This is called le préavis. If your housing is furnished, the departure notice is limited to one month. Before leaving, your owner and yourself must inventory the apartment to compare its state at the start and finish—which is why it was important to be extremely thorough the first time you fill out the état des lieux (take care to note every tiny detail at the start to avoid conflict later on). The owner will compare the original inventory and the inventory when you leave. If the housing has not been damaged, he must refund the deposit you paid when the lease was signed. This must be done at the latest two months following the return of the keys. Source: <http://www.etudiantdeparis.fr/>

STUDENT RESIDENCE HALLS

Student residence halls are managed by the Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, the CROUS (<http://www.crous.fr/> and <http://www.cnous.fr/>). They make up some of the less expensive accommodation solutions in Paris, but places are limited. Priority is given to students with scholarships from the French government or from certain countries which have signed agreements with France. To apply, it is necessary to obtain an application form, called “dossier social étudiant” (student social file, DSE), at the CROUS as of February 1st and to submit it by April 30th in order to request a room for the following academic year.

You may also apply for a room at the Cité Internationale Universitaire of Paris (http://www.ciup.fr/student_housing.htm). Housing at the Cité takes place within houses, some of which are linked to a country or a school. If you are a citizen of a country or a student of an institution for which there is a house at the Cité, apply directly to that house. If there is no house for your country or school, you must fill out an online application form. Visit: <http://workflow.ciup.fr/citeu/site/login.php?langue=en>. Applications for the next academic year should be made as of April 1st of a given year. Applications for the second semester may be filed as of November 15th of a given year. Admissions for the academic year are decided by a commission and applicants are informed of the results by email between June 15th and

September 15th. Sources: http://www.paris.fr/portail/english/Portal.lut?page_id=8118 and <http://www.studyrama.com>.

FRENCH SOCIAL SECURITY: STUDENT STATUS

The French healthcare system includes compulsory basic medical insurance (often called *sécurité sociale*) and additional health insurance (often called *mutuelle*); the latter is optional. To receive medical treatment, you have to sign up with a healthcare system that will reimburse your expenses. There are different medical organizations depending on your personal and professional situation; hence the first step is to find out which one corresponds to your particular status. All students above 18 must have individual social coverage. Since 1948, special coverage has been established for students under 28, and since 1999, all can be affiliated whatever their citizenship.

Unfortunately, all international students cannot benefit from the French Social Security student regime. To be affiliated, one must meet the following two requirements: to be under 28 years of age on October 1st of the current academic year, and to have registered in an establishment approved for that purpose by the Social Security. If you meet these two conditions, you are entitled to benefit from the French Social Security student regime. It is the best and the least expensive solution. An annual fixed participation is then required via one of two mutual insurance companies that manage reimbursement services of the Social Security: the LMDE centre 601 (La Mutuelle des Etudiants, LMDE, The Students Mutual Insurance Company) or the SMER centre 617 (Société mutualiste étudiante régionale, SMER, Student Regional Mutual Society). Coverage goes from October until the following September by an agreement signed between the Social Security and these mutual insurance companies (LMDE and SMER). Once membership is established, these mutual insurance companies ensure repayment according to your health care costs with Social Security: they serve as payment centers.

Although optional, we advise you to take on additional coverage to obtain improved repayment. This additional coverage is different from membership to Social Security. Mutual insurance companies propose a wide range of options. This system avoids advance payment on presentation of the national insurance card. The objective

of additional guarantees by a mutual is to allow you full coverage for your health costs. Sources: <http://www.studyrama.com> and <http://www.ciup.fr>

THE CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, FAMILY ALLOWANCE)

Depending on your income, you may be entitled to State assistance. This is known as allocations familiales (family allowance), which provides financial help for housing and/or your children. Several benefits exist: allocation de logement social or ALS (social housing allowance), aide personnalisée au logement or APL (personalised housing allowance), allocation de logement familial (family housing allowance), etc. The CAF will allocate the most favorable allowance for you according to your entitlements. Formalities are simple and you only have one declaration to send. The amount of allowance is calculated according to your income, the type of housing and the rent. You can calculate your entitlements on the CAF website: <http://www.caf.fr>. Source: <http://www.paris.fr/portail/english/>.

SCHOOLING FOR CHILDREN

As soon as you arrive in France and have found accommodation, your children are eligible for a place in a French public school. The école maternelle and école primaire take on children from 3 to 10 years of age, the collège children from 11 to 15, and the lycée takes children from 16 to 18. In France, the school year goes from the beginning of September to the end of June. For collège and lycée students arriving in mid-year and who do not speak French, you may have to wait a few weeks before they are placed in a class for non-French speakers.

Documents to provide for the schooling of your children include: original and translation by sworn translators of the Family Book or full birth certificate; Health Record or Vaccination Record Book. For children above 11 years old: Latest school Reports/Report Cards. In Paris, nursery (crèche) places for children under 3 years-old are very difficult to obtain. However, when you apply for a place at a nursery via the PMI (Protection maternelle et infantile), you will be informed

of alternatives such as registered childcare personnel and crèches parentales (nurseries run by parents). For more practical information you can go on the Ville de Paris website: http://www.paris.fr/portail/Solidarites/Portal.lut?page_id=6188). Source: <http://www.ciup.fr>

TRANSPORTS

Public transport: Most towns offer particularly attractive fixed prices for students such as the Imagines 'R' card in Paris (www.ratp.fr) or Abonnement Campus in Lyon (www.tcl.fr).

Public bicycle rental programme: in Paris, the Vélib' is a self-service "bike hire" system available 24 hours a day, 7 days a week. Numerous pick-up and drop-off locations allow you to pick up your bike from one service point and drop it off at another. For all practical information, visit <http://www.en.velib.paris.fr/>. In Lyon, this is called the Velo'v: <http://www.velov.grandlyon.com>.

Private cars: International students can use their national drivers' license during their stay. When driving, it is advisable to keep your drivers' license, your residence permit, and your student card with you at all times. When a student becomes a full-fledged employed person with a salary, he may exchange his national drivers' license for a French license under certain conditions, namely if the country where he obtained his license has a reciprocity agreement with France. File a request to exchange your license with the Préfecture of your place of residence within 6 months to a year following your arrival in France, or in the year following your change of status. Students from the EU can use their drivers' license with no time limit however under certain conditions; or they can have it registered at the Préfecture; or they can choose to exchange it for a French license. Remember that all vehicles must be insured and that safety belts are compulsory. For more information: <http://www.service-public.fr> (look for entries transports and papiers). Source: <http://www.studyrama.com>.

TELEPHONE

Public telephone: phone booths accept cards as payment. You can buy phone cards (about 50 or 120 units 7.50-15 €) in post-offices

and tobacco shops. If you wish to pay less for your communications abroad, you may buy a “pre-bought” card. This card, using a personal code, allows you to call the whole world from any telephone, and at rock-bottom prices. Today, they are available in numerous stores and kiosks. Be attentive to competitive card rates to benefit from the most advantageous rates among the various operators and relative to countries you are calling.

To call a correspondent: In France, phone numbers have ten digits. The first two correspond to the geographic zone. To phone France from abroad, dial 00 then 33 then the phone number of the correspondent without the first 0. To call abroad from France, dial 00, then the country code and area code then the number of the correspondent. It is significantly more expensive to call a cell phone (06 numbers) from a fixed or pay phone in France than from another cell phone.

Emergency Numbers: Police: 17; Fire: 18; Health Emergency: 15. From a mobile phone, dial the number: 112. In Paris: SOS Médecins with 24hr on-call Doctors: 01 47 07 77 77 or 01 43 37 77 77; SOS Dentaire: 01 43 37 51 00; Anti-poison centers: 01 40 05 48 48; Sida info service: 0 800 840 800.

Source: <http://www.studyrama.com>

..... **INTERNET**

If you do not own your own computer or have Internet access, you may access the Internet at the EHESS where computers with Internet and printing facilities are available (105, boulevard Raspail). If you have your own laptop, you may make use of the wi-fi network available at 96 and 105 boulevard Raspail once you have acquired an EHESS email account. Your login and password will be required for connection.

Paris has added many open access wi-fi spots in recent times, such as around the Centre Pompidou or at all local libraries where you can access the internet through your own laptop. Source: <http://www.studyrama.com>

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président	3
Présentation de l'EHESS	5
Instances statutaires	5
Présentation des cursus	7
Le diplôme de l'EHESS	7
<i>Conditions d'admission</i>	8
Le master en sciences sociales	8
<i>Conditions d'admission</i>	9
<i>Le système ECTS (European Credit Transfer System, Système européen de transfert de crédits)</i>	10
<i>Mentions et spécialités du master</i>	10
Le doctorat	12
<i>Écoles doctorales</i>	12
<i>Inscription en doctorat</i>	14
<i>Charte des thèses</i>	15
<i>Cotutelle</i>	15
<i>Codirection</i>	16
Cursus internationaux	16
<i>Masters Erasmus Mundus</i>	16
<i>Doctorat Erasmus Mundus</i>	17
<i>Programmes de formation intégrée franco-allemands</i>	17
Cursus libres	19
<i>Élèves libres</i>	19
<i>Auditeurs libres</i>	19
Calendrier universitaire	20
Inscriptions	21
Droits d'inscription 2011/2012	22

Mission handicap	
Bureau d'accueil des étudiants	23
Bourses, aides et financements	24
Pour les étudiants inscrits en master	24
<i>Bourses gérées par le CROUS</i>	24
<i>Aides au terrain</i>	24
Pour les étudiants inscrits en doctorat	25
<i>Contrat doctoral de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	25
<i>Allocations de recherche des Conseils régionaux</i>	25
<i>Allocations de recherche de la région PACA,</i> <i>réservées aux étudiants de Marseille</i>	25
<i>Bourses Aires culturelles</i>	25
<i>Bourses de cotutelle de l'EHESS</i>	26
<i>Aides financières attribuées par le centre d'accueil</i>	26
<i>Aides de la commission de la scolarité de l'EHESS</i>	26
<i>Aides de l'école doctorale 286</i>	26
<i>Pour la participation à des colloques internationaux</i>	26
<i>Pour l'organisation de journées d'études</i>	27
<i>Autres initiatives doctorantes</i>	27
Pour les étudiants étrangers (exclusivement)	27
<i>Bourses du gouvernement français (BGF)</i>	27
<i>Bourses des gouvernements étrangers (BGE)</i>	28
<i>Bourses master Île-de-France</i>	28
<i>Bourses Eiffel (master et doctorant)</i>	28
Aides à la mobilité internationale	29
Pour les étudiants de master et doctorat	29
<i>Aides à la mobilité internationale</i> <i>du Conseil régional Île-de-France (AMIE)</i>	29
<i>Le programme Erasmus</i>	29
<i>Aides à la mobilité vers l'Allemagne</i>	30
Pour les étudiants inscrits en doctorat	31
<i>Échanges d'étudiants entre l'EHESS et l'université de Chicago</i>	31
Prix et distinctions	32
Prix de la Chancellerie	32
<i>Prix de la meilleure thèse</i>	32
<i>Prix du meilleur mémoire de diplôme de l'École</i>	32
Séminaires et enseignements	33

Cours de langue	34
Français langue étrangère (FLE).....	34
Anglais	34
Allemand.....	35
Documentation	36
Bibliothèques	37
<i>Aires culturelles</i>	37
<i>Économie</i>	38
<i>Histoire</i>	38
<i>Sociologie, psychologie, anthropologie sociale</i>	39
Les Éditions de l'EHESS.....	40
Vidéotheque	41
Les Archives ouvertes et HAL.....	42
Archives.....	43
Les centres de recherche	44
L'insertion professionnelle	45
Le nouveau chapitre de la thèse (NCT).....	45
Doctoriales	45
Conventions CIFRE	46
Stages en entreprise.....	46
Vie étudiante	47
L'espace étudiant	47
L'association des étudiants	47
L'association sportive	48
Syndicats étudiants	48
Ressources informatiques	49
Comptes informatiques	49
Salle informatique	50
Accès Wifi	50
Formations	50
L'environnement numérique de travail (ENT).....	51
Liste de diffusion des étudiants inscrits à l'EHESS	52

Informations pratiques	53
Le logement	53
<i>Les résidences universitaires</i>	53
<i>Les foyers</i>	54
<i>Les aides au logement</i>	54
<i>Sites à consulter</i>	55
Restauration	55
Santé	56
<i>Sécurité sociale et mutuelles étudiantes</i>	56
<i>Médecine préventive</i>	56
Liens utiles	57
International Students	58
International Students Welcome Service	58
Visa and Residence Permit	59
Opening a Bank Account	61
Housing	62
Student Residence Halls	63
French Social Security: Student Status	64
The CAF (family allowance)	65
Schooling for Children	65
Transports	66
Telephone	66
Internet	67